

17 FEVR. 1976

LIBRARY  
Secretariat of the Pacific Community

COMMISSION DU PACIFIQUE SUD

HUITIEME CONFERENCE TECHNIQUE REGIONALE DES PECHEES

(et Comité d'experts de la bonite)

Nouméa (Nouvelle-Calédonie)

20-24 octobre 1975

(16-17 octobre 1975)

RAPPORT

SPC Library



33478

Bibliothèque CPS

Nouméa, Nouvelle-Calédonie  
Novembre 1975

*Loan No: 26175*

10

11

12

## TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
I. Introduction	1
II. Ordre du jour	2
III. Liste des participants	3 - 7
IV. Compte rendu des débats :	
- Exposés nationaux : actualité technique et plans d'avenir	8 - 16
- Recommandations du Comité d'experts de la bonite et mention particulière au projet sur l'étude et l'évaluation des populations	17
- Rapports d'avancement des travaux sur les projets spéciaux de la CPS	17 - 18
- Rapport du coordonnateur régional du PNUD pour les pêches	18 - 19
- Rapport du directeur de l'ICLARM	19
- Développement de l'aquaculture, en ce qui concerne en particulier les écloseries, l'approvisionnement en naissain naturel et l'étude de l'intérêt économique	19 - 21
- Formation des pêcheurs	21
- Efficacité des leurres acoustiques	21
- Projets futurs et questions diverses	22 - 24
V. Récapitulation des recommandations	24 - 28

### ANNEXES

I. RAPPORT DU COMITE D'EXPERTS DE LA BONITE	29 - 42
II. PROJET DE LA COMMISSION DU PACIFIQUE SUD SUR LA PETITE PECHE A L'EXTERIEUR DU RECIF	43 - 44
III. RESUME DU RAPPORT DU COORDONNATEUR REGIONAL PNUD/FAO DES PECHEES	45 - 48
IV. RAPPORT SUR LE CENTRE INTERNATIONAL POUR LA GESTION DES RESSOURCES AQUATIQUES VIVANTES	49 - 51
V. LISTE DES DOCUMENTS DE TRAVAIL PRESENTES A LA CONFERENCE	52 - 53

---

## I. INTRODUCTION

1. La sixième Conférence technique régionale des pêches réunie à Suva (Fidji) en juillet 1973 ayant recommandé que les conférences se tiennent annuellement et que soit constitué un comité d'experts de la bonite, qui se réunirait également tous les ans, le Comité s'est réuni en février 1974 à Tahiti et la septième Conférence en juillet de la même année, à Nuku'alofa (Tonga). En septembre 1974, la quatorzième Conférence du Pacifique Sud siégeant à Rarotonga (îles Cook) a repris le principe de ces deux réunions annuelles sur les pêches et voté les crédits nécessaires.
2. A la septième Conférence technique de Tonga, le délégué des îles Cook avait, au nom de son Gouvernement, invité la huitième Conférence à se réunir à Rarotonga, ce qui avait été accepté avec joie. Cependant, par suite des difficultés budgétaires survenues en 1975, la Commission n'a pas été en mesure d'assumer les frais que représentait la tenue de la réunion aux îles Cook et l'a, en conséquence, convoquée à son siège à Nouméa (Nouvelle-Calédonie).
3. Pour des raisons diverses, la Conférence, généralement inscrite au calendrier des réunions de la CPS en juillet, a eu lieu en octobre. Dans un souci d'économie, le Comité d'experts de la bonite s'est réuni tout de suite avant, ce qui a permis de réduire les frais de voyage des participants qui assistaient aux deux réunions.
4. C'est pour la même raison, et aussi pour profiter de la présence à Nouméa de divers spécialistes des pêches, que le Centre international pour la gestion des ressources aquatiques vivantes (ICLARM) a organisé un groupe de travail sur les modèles de petites embarcations tout de suite après la Conférence.
5. Le Secrétaire général de la Commission du Pacifique Sud, M. G.F.D. Betham, a officiellement souhaité la bienvenue aux délégués.
6. M. Robert Stone, Chef du Service des pêches du Ministère de l'agriculture, des forêts et des pêches de Fidji, a été élu président à l'unanimité et M. Tom Marsters, Directeur du Service des pêches et de l'exploitation des ressources marines des îles Cook, vice-président.
7. L'ordre du jour provisoire a été adopté.

II. ORDRE DU JOUR

1. Nomination du président et des autres membres du bureau
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Exposés nationaux : Actualité technique et plans d'avenir
4. Recommandations du Comité d'experts de la bonite, en ce qui concerne en particulier le projet sur l'étude et l'évaluation des populations
5. Rapports d'avancement des travaux sur les projets spéciaux de la CPS :
  - a) Pêche à l'extérieur du récif
  - b) Tortue marine
  - c) Langouste
6. Rapport du coordonnateur régional du PNUD pour les pêches
7. Rapport du directeur de l'ICLARM
8. Développement de l'aquiculture, en ce qui concerne en particulier les écloseries, l'approvisionnement en naissain naturel et l'étude de l'intérêt économique dans la zone d'action de la CPS :
  - a) Poisson
  - b) Crustacés
  - c) Mollusques
9. Formation des pêcheurs
10. Efficacité des leurres acoustiques
11. Projets futurs
12. Questions diverses
13. Conclusions et recommandations.

III. LISTE DES PARTICIPANTS

Iles Cook M. T.J. Marsters  
Director of Fisheries and Marine Development  
P.O. Box 96  
Rarotonga

Fidji M. R.M. Stone  
Principal Fisheries Officer  
Ministry of Agriculture, Forests and Fisheries  
Suva

Iles Gilbert M. D.H. Gibson  
Acting Chief Fisheries Officer  
Fisheries Division  
Ministry of Commerce and Industry  
P.O. Box 508  
Betio, Tarawa

Nouvelle-Calédonie M. J.C. Lebouc  
Administrateur principal des affaires maritimes  
Chef du Service des affaires maritimes  
Nouméa

Nouvelles-Hébrides M. Jean-Pierre Hallier  
Délégation française  
Suva

Papua-Nouvelle-Guinée M. B.R. Smith  
Acting Principal Biologist  
Department of Agriculture, Stock and Fisheries  
Konedobu

Polynésie française M. P. Veillon  
Ingénieur halieute  
Association Territoire/CNEXO  
Papeete, Tahiti

Iles Salomon M. R.H. James  
Principal Fisheries Officer  
Ministry of Natural Resources  
Honiara

Samoa américaines M. S. Swerdloff  
Director Marine Resources  
Government of American Samoa  
Pago Pago 96799

Samoa-Occidental M. Luatua Toatasi  
Acting Chief Officer  
Fisheries Division  
Department of Agriculture, Forests and Fisheries  
P.O. Box 206  
Apia

Territoire sous  
tutelle des îles  
du Pacifique

M. R. Rechebei  
Marine Resources Coordinator  
Marine Resources Division  
Department of Resources and Development  
Saipan, îles Mariannes

Tonga

M. W.A. Wilkinson  
Fisheries Officer  
Department of Agriculture  
P.O. Box 14  
Nuku'alofa

Consultant

M. Richard S. Shomura  
Director, Honolulu Laboratory  
Southwest Fisheries Center  
P.O. Box 3830  
Honolulu, Hawaï 96812

Observateurs

M. Dave Eggleston  
Fisheries Research Division  
Ministry of Agriculture and Fisheries  
P.O. Box 19062  
Wellington  
Nouvelle-Zélande

M. Neil Bourne  
School of Natural Resources  
University of the South Pacific  
P.O. Box 1168  
Suva

M. E. Porlier  
Directeur  
Entrepôts et transports frigorifiques polynésiens  
B.P. 1657  
Papeete, Tahiti

M. Harry Sperling  
Coordonnateur régional des pêches  
c/- Programme des Nations Unies pour le développement  
P.O. Box 1864  
Manille  
Philippines

M. O. Gulbrandsen  
Conseiller PNUD/FAO aux pêches  
P.O. Box 295  
Apia  
Samoa-Occidental

Observateurs (suite)

M. W.J. Baldwin  
Assistant Marine Biologist  
Université d'Hawaï  
Hawaii Institute of Marine Biology  
P.O. Box 1346  
Kaneohe  
Hawaï 96744

M. C. Edwards  
UNDP/FAO Fisheries Adviser  
P.O. Box 96  
Rarotonga  
Iles Cook

M. A.B. Chapman  
Directeur de projet du PNUD  
P.O. Box 14  
Nuku'alofa  
Royaume de Tonga

M. D. Popper  
Consultant FAO en aquaculture  
c/- Fisheries Division  
Ministry of Agriculture, Forests and Fisheries  
Lautoka  
Fidji

M. V. Hinds  
Acting Director  
Fisheries Management Division  
Ministry of Agriculture and Fisheries  
Wellington  
Nouvelle-Zélande

M. T.P. Ritchie  
Ostréiculteur PNUD/FAO  
P.O. Box 1238  
Suva

M. S. Ritterbush  
Coordonnateur de projet  
ICLARM  
P.O. Box 3830  
Honolulu  
Hawaï 96812

M. Shoji Kikawa  
Director Second Tuna Division  
Far Seas Fisheries Research Laboratory  
Shimizu 424  
Japon



Observateurs (suite)

M. P.G. Cooper  
Export Manager  
Storage and Export, N.Z., Ltd.  
Great South Road  
Manurewa  
Nouvelle-Zélande

Professeur F. Doumenge  
Université Paul Valéry  
B.P. 5043  
34032 Montpellier CEDEX  
France

M. Wesseldae  
South China Sea Fisheries Development and Coordinating  
Programme  
P.O. Box 1184  
M.C.C. Makati  
Rizal  
Philippines

M. A. Simpson  
Director, Resources Evaluation  
South China Sea Fisheries Development and Coordinating  
Programme  
P.O. Box 1184  
M.C.C. Makati  
Rizal  
Philippines

M. D. Coatanea  
AQUACAL  
Baie de St-Vincent  
Bouloupari  
Nouvelle-Calédonie

M. M. Autrand  
AQUACAL  
Baie de St-Vincent  
Bouloupari  
Nouvelle-Calédonie

M. P. Bourret  
Océanographe biologiste  
Section océanographie  
Centre ORSTOM  
Nouméa  
Nouvelle-Calédonie

Observateurs (suite)

M. P. Fourmanoir  
Océanographe biologiste  
Section océanographie  
Centre ORSTOM  
Nouméa  
Nouvelle-Calédonie

M. J.A. Guérédrat  
Océanographe biologiste  
Section océanographie  
Centre ORSTOM  
Nouméa  
Nouvelle-Calédonie

M. G. Loubens  
Océanographe biologiste  
Section océanographie  
Centre ORSTOM  
Nouméa  
Nouvelle-Calédonie.

Secrétariat de la  
CPS

M. R.H. Baird  
Conseiller CPS aux pêches

M. R. Kearney  
Cordonnateur du projet sur l'évaluation des  
populations de bonite

M. H.R. Hume  
Directeur du projet CPS sur la petite pêche  
à l'extérieur du récif

M. R. Eginton  
Maître-pêcheur  
Projet CPS sur la petite pêche à l'extérieur du récif

Mme I. Vromen  
Interprète

M. S. Gorelov  
Interprète

M. D. Shearer  
Interprète

Mme E. Dubois  
Secrétaire

IV. COMPTE RENDU DES DEBATS

EXPOSES NATIONAUX : ACTUALITE TECHNIQUE ET PLANS D'AVENIR

SAMOA AMERICAINES

8. Le Bureau des ressources maritimes a poursuivi ses efforts en vue de définir, développer et gérer le potentiel que constituent les ressources aquatiques des Samoa. Malgré les restrictions budgétaires qui se sont traduites par des compressions d'effectifs de 29 à 14, les principaux objectifs du programme ont pu être atteints.

9. Un des principaux défauts de la flottille commerciale de petites embarcations a été corrigé par la mise en place, sur 18 bateaux, de moteurs diesel à la place des anciens propulseurs à essence à régime élevé, qui tombaient fréquemment en panne. Mais ces modifications ont immobilisé assez longtemps un certain nombre de bateaux, ce qui s'est traduit par une diminution du nombre total des sorties de pêche. Cependant, à la fin de l'année fiscale, l'effort de pêche et les prises par sortie avaient sensiblement augmenté.

10. Les quantités débarquées dépassent 90 tonnes, avec une moyenne de 82 kg par sortie.

11. La dernière phase d'une étude complète de trois ans sur la bonite s'est achevée en février 1975. Le navire océanographique de 50 pieds Alofaga a effectué 110 jours de pêche à la canne (avec une quantité minimum d'appât), la moyenne des prises étant de 715,3 kg par sortie.

12. Les activités du programme d'élevage de poisson d'appât ont fait de rapides progrès : la production dépasse 10.000 alevins par jour.

13. Des essais de pêche définitifs et une production commerciale sur une petite échelle deviendront possibles au début de 1976.

14. On a d'autre part recueilli des données sur l'effort de pêche et les prises des flottilles de palangriers, étudié les possibilités offertes par la pêche sportive, catalogué la faune du récif et construit des installations portuaires.

ILES COOK

15. Vers le milieu de 1974, a été créé le nouveau Service des ressources maritimes, comprenant un directeur, un spécialiste des pêches, un maître pêcheur, un ingénieur mécanicien, un mécanicien et un employé de bureau. A cet effectif, s'ajoutent un équipage de quatre membres, quatre ouvriers et deux gardiens. Pour l'exercice fiscal en cours, le budget est de 59.760 dollars néo-zélandais. Le service bénéficie du concours d'un conseiller aux pêches FAO/PNUD, et d'un agent de la CPS qui travaille à un projet sur l'élevage des tortues.

16. Il est prévu que le navire de pêche du Gouvernement, Ravakai, travaillera en association avec quatre embarcations de 28 pieds acquises par l'Etat en 1972, pour mener à bien le programme FAO/PNUD.

17. Trochus niloticus a été introduit à Aitutaki en 1956, et une loi, dite Trochus Shell Act, en réglementant la pêche, a été promulguée en 1975. La première récolte aura lieu au début de 1976. On estime que la quantité de coquillages commercialisables (plus de 7 cm), provenant des 120 sujets implantés à l'origine, s'élève à 12 tonnes environ.

18. Pour la première fois depuis 1969 on a pêché la nacre (Pinctada margaritifera) dans le lagon de Manihiki ; la récolte a dépassé 100 tonnes au cours des trois mois de campagne.

19. Dans le domaine de la pêche commerciale, un bateau de 28 pieds fait des sorties de 7 ou 8 jours du côté des îles du sud, non loin de Rarotonga et l'île de Palmerston dispose d'un congélateur de 2,5 tonnes fourni par le Service dans le cadre d'un programme de ramassage des prises. Celles-ci sont chargées sur le Ravakai, ainsi que le poisson frais pêché pendant qu'il est au port.

#### Projets expérimentaux

##### a) Projet de la CPS sur l'élevage des tortues

20. M. Brandon, responsable du projet, a présenté un rapport détaillé et le projet doit entrer sous peu dans une nouvelle phase à Aitutaki.

##### b) Projet de la CPS sur la petite pêche à l'extérieur du récif

21. Ce projet doit être entrepris aux îles Cook au début de novembre 1975. L'île d'Aitutaki, située à 140 milles au nord de Rarotonga, a été retenue pour son implantation et, au moment de la rédaction du présent rapport, le Gouvernement des îles Cook avait déjà commencé d'apporter la contribution préparatoire requise.

#### Conclusion

22. Les six derniers mois ont été une période de grande activité pour le Service, en raison surtout de l'arrivée de M. Cyril N. Edwards, conseiller aux pêches FAO/PNUD. Bien que les opérations de pêche n'aient pas encore effectivement démarré, le Service a toute confiance dans les plans du conseiller, ce qui est en soi une bonne garantie d'un déroulement harmonieux du programme.

#### FIDJI

23. Au cours des cinq dernières années, l'infrastructure de base s'est développée à Lami, Lautoka et Labasa grâce à la mise en place de congélateurs et de fabriques de glace. En 1974, l'Office du conditionnement a assumé la responsabilité de la commercialisation du poisson tandis que la Division des pêches conservait la charge de l'entretien et du personnel des installations de réfrigération, des services de transport du poisson et des activités de vulgarisation dans les villages. L'aide aux pêcheurs a été encore accrue en 1974 au moyen de prêts octroyés par la Banque fidjienne de développement.

24. Entreprise en 1971, l'enquête PNUD/FAO sur la pêche à la bonite et à l'appât vivant a été achevée à la fin de 1973. Il en est ressorti que les quantités disponibles de poisson d'appât et de bonite étaient suffisantes pour une industrie thonière de bonne dimension. A la fin de 1974, le Gouvernement a décidé que la population locale exploiterait les ressources en bonites en premier lieu pour alimenter le marché local du poisson frais et que les excédents seraient utilisés pour la conserve. La même année, un accord a été signé entre le Gouvernement et la Pacific Fishing Company (PAFCO), aux termes duquel celle-ci devait construire une conserverie dont la capacité de traitement atteindrait 15.000 tonnes en 1980 (dont 5.000 tonnes de bonite).

25. Un cours de pêche tropicale de trois ans sanctionné par un diplôme a été instauré en 1972 pour la formation de techniciens. Mais les besoins de formation ont également augmenté en ce qui concerne les pêcheurs, surtout depuis que le Gouvernement a décidé d'exploiter la bonite.

26. La pisciculture a été développée dans des mangroves aménagées, où les bassins de la zone intercotidale de Raviravi ont été portés à 8 ha en 1973. Bilo Bay s'étant révélé impropre à l'ostréiculture, des expériences ont été tentées à Laucala Bay où les taux de croissance et d'engraissement ont indiqué de bonnes perspectives commerciales, dans le cadre d'un projet pilote en 1974 et sur une beaucoup plus vaste échelle en 1975. Le produit a été bien accueilli par le consommateur.

27. Des documents de travail sur le programme d'aquaculture ont été présentés.

### POLYNESIE FRANCAISE

28. La fin de 1974 et l'année 1975 ont été très importantes pour le développement des activités halieutiques en Polynésie française, en particulier grâce à la mise en route définitive du CNEOX à Tahiti, et de l'outil très efficace qu'il représente.

29. Le développement actuellement en cours est constitué par quatre axes majeurs :

1) Projet bonite : L'association Territoire/CNEOX a fait l'acquisition d'un bateau de pêche à l'appât vivant de 71 pieds. Sa vocation en 1976 sera l'évaluation des stocks naturels d'appât vivant, puis la formation des équipages. Il participera d'autre part au projet IATTC de marquage aux îles Marquises.

2) La petite pêche polyvalente : La prise en charge par le secteur privé de la construction de centres congélateurs à travers les îles Tuamotu a permis de concevoir l'implantation d'une flottille de petits bateaux polyvalents de 10,5 m, à partir de ces bases logistiques, et destinés à exploiter les tombants des récifs des atolls.

3) Nacre : L'industrie nacrière traditionnelle est en pleine reconversion dans la perliculture. Le problème qui se pose est le collectage de naissain de façon à reconstituer un stock de Pinctada margaritifera en voie de surexploitation.

4) Aquaculture : De très gros progrès ont été réalisés dans les domaines de l'aquaculture. L'élevage de la chevrette Macrobrachium rosenbergii entre dans sa phase de test sur une unité pilote de taille commerciale, qui permettra de déterminer sa rentabilité économique.

30. L'élevage d'appât vivant (Mollies) a donné de très bons résultats et sera très augmenté en fonction des besoins déterminés par les campagnes de pêche expérimentale.

31. L'ostréiculture est maintenant sur sa vitesse de croisière et doit couvrir les besoins locaux dès 1976.

32. Les essais d'élevage d'autres espèces de poisson (carangues, Chanos chanos, picots, etc.) sont très encourageants et deviendront très importants dès l'année prochaine.

33. L'élevage des crevettes marines est maintenant en bonne voie pour P. artecum, P. japonicus et P. merguensis.

34. Ces élevages se font à la fois à Tahiti au COP et à Aquacal, en baie de St Vincent en Nouvelle-Calédonie.

### Conclusion

35. Les deux problèmes essentiels qui restent à résoudre concernent :

- la technique de collectage de naissain de nacre
- la fourniture d'aliments pour l'aquaculture à partir de produits locaux aussi bon marché que possible.

### ILES GILBERT

36. Au cours des trois prochaines années, l'effort portera essentiellement sur l'élevage de Chanos chanos comme poisson d'appât pour la pêche à la bonite. On procédera également à une étude sur les espèces et les populations d'appât naturel dans les lagunes et les récifs.

37. On espère que d'ici la fin de l'année, des fonds seront octroyés pour l'achat d'un nouveau navire de recherche, qui sera utilisé essentiellement pour l'enquête sur les populations de bonite.

38. Les expériences faites sur le traitement de la bêche-de-mer dans les îles reculées de l'archipel ont donné des résultats encourageants.

39. A l'île Christmas (îles de la Ligne), le projet pilote d'élevage d'Artemia lancé en 1973 est maintenant entré dans la première phase de la production commerciale.

40. Le projet qui avait été entrepris au moyen de quatre doris a été totalement abandonné car les bateaux ne répondaient pas aux besoins et les frais d'exploitation et d'entretien étaient prohibitifs.

### NOUVELLE-CALEDONIE

41. En matière d'exploitation des ressources vivantes de l'océan, les préoccupations du territoire de la Nouvelle-Calédonie s'exercent dans les domaines de la pêche artisanale ou lagunaire, de la pêche industrielle des thonidés, de l'aquaculture et de l'ostréiculture.

42. La pêche lagunaire est pratiquée par 150 pêcheurs professionnels mais aussi par 5.000 propriétaires de navires de plaisance, pêchant soit en vue de l'amélioration de leur condition de vie, soit au titre de leurs loisirs. Ce dernier phénomène est un grave obstacle à la mise en place d'une exploitation rationnelle des ressources du lagon. L'effort des responsables porte donc sur la mise en place de structures de production (groupements, coopératives), sur l'amélioration des circuits de distribution et sur une meilleure connaissance des stocks, et de la biologie de certaines espèces avec le concours de l'ORSTOM. La pêche industrielle des thonidés est, depuis plusieurs années, à l'état de projets ; projets déjà avancés puisque des terre-pleins ont été aménagés sur le port de Nouméa pour accueillir une base thonière. La crise internationale du marché du thon fait actuellement hésiter les sociétés américaine, japonaise et française qui se proposaient d'investir en Nouvelle-Calédonie.

43. Quant à l'aquaculture, elle est représentée par l'association AQUACAL dont les études portent sur l'élevage larvaire et le grossissement de crevettes Penaeides. La reproduction est maîtrisée pour deux espèces, Penaeus merguensis et Metapenaeus ensis. Le centre de St Vincent se propose maintenant d'aborder les problèmes du grossissement sous un aspect plus quantitatif et d'effectuer des études de faisabilité technique, notamment en portant une attention particulière au problème de l'alimentation.

44. Quant à l'ostréiculture, elle entre dans sa phase de développement, la richesse des eaux calédoniennes ayant permis de démontrer l'excellent développement de la Crassostrea gigas. Dans ce domaine, l'objectif suivant sera la maîtrise de la production locale de naissain.

#### NOUVELLES-HEBRIDES

45. Depuis la dernière Conférence des pêches qui avait eu lieu à Tonga en juillet 1974, les Nouvelles-Hébrides ont poursuivi leur effort dans deux domaines déjà approfondis : l'ostréiculture et la petite pêche côtière.

46. L'ostréiculture s'est déplacée et est enfin passée au stade de la commercialisation. Le centre de Lamap a été fermé car après un an et demi d'essai, il s'est avéré que l'espèce choisie Crassostrea gigas s'y développe mal. Par contre, à Santo, dans l'île du Nord, un centre ostréicole privé a obtenu de meilleurs résultats ; malheureusement les moyens financiers lui faisaient défaut, aussi le Syndicat des coopératives françaises a-t-il formé une société mixte apportant du même coup un soutien financier qui a permis de passer d'une production de quelques centaines de douzaines par mois à plusieurs milliers. Dès le mois de décembre, la production sera en moyenne de 4.000 douzaines par mois, écoulées sur les marchés de Luganville et de Port Vila. Deux problèmes demeurent préoccupants : la fourniture en naissain encore très aléatoire et le développement d'un prédateur le pseudo-stylochus.

47. Dans la deuxième moitié de l'année 1974 et jusqu'au mois de mars 1975, l'équipe de la CPS de pêche à l'extérieur du récif a travaillé à Lamap sur l'île de Mallicolo. Dès le mois de mai, la Résidence de France a embauché un pêcheur polynésien qui, avec des moyens encore inadaptés, s'est tout de suite mis à enseigner son "art" aux indigènes. Peu à peu le matériel de pêche adapté est arrivé (lignes, filets, leurres, etc.) ; enfin le mois prochain un bateau de pêche du type doris de 28 pieds de long sera prêt, et permettra le fonctionnement normal de ce centre de pêche dont le but premier est de former de jeunes pêcheurs auxquels seront données ensuite les possibilités de monter dans leur village de petites entreprises de pêche.

#### PAPUA-NOUVELLE-GUINEE

48. La production totale des pêches a continué à progresser rapidement en 1974, atteignant pour la bonite (Katsuwonus pelamis) le chiffre record de 40.200 tonnes de prises. L'année 1975 a cependant vu la production baisser sensiblement, avec une mauvaise campagne de pêche à la bonite ; le resserrement du marché mondial du thon n'a fait qu'aggraver la situation. Au mois d'août, le total des prises de thon s'élevait à environ 11.500 tonnes ce qui représente une diminution de 60% par rapport à la même période de l'année précédente. Cependant, les pourparlers relatifs à la création d'une conserverie au Papua-Nouvelle-Guinée se poursuivent et l'agrandissement prévu de l'usine d'alibushi implantée à Kavieng devrait décupler les quantités de bonite traitées annuellement et les porter à 9.000 tonnes à la fin de 1976.

49. Les prises de crevettes des chalutiers opérant dans le golfe de Papouasie se sont stabilisées au niveau des 700 tonnes. Ces navires ont également ramené des quantités importantes (113 tonnes) de langoustes porcelaine (Panulirus ornatus) et un programme de recherche est en cours pour mesurer les effets de ces chalutages sur les pêches traditionnelles ainsi que pour déterminer l'origine, l'ordre de grandeur et les schémas de migration des stocks de langoustes au Papua-Nouvelle-Guinée. Les prises de barramundi (Lates calcarifer) sont restées relativement constantes et le resteront tant que les méthodes de pêche et de manutention ne seront pas modernisées.

50. Le tilapia (Tilapia mossambica) est devenu une importante source de protéine pour les habitants de la région de Port Moresby et constitue un potentiel considérable encore inexploité dans le bassin de la Sepik-Ranu, qui, estime-t-on, pourrait fournir de façon constante des quantités allant de 20.000 à 30.000 tonnes. Des études assorties d'enquêtes auprès des consommateurs sont entreprises pour déterminer les perspectives offertes aux produits à base de poisson pouvant être conservés sans être congelés, comme le tilapia en boîte et le poisson de récif ou d'eau douce fumé ou salé.

51. Un projet pilote ayant pour objet de vérifier les possibilités de création dans les zones côtières éloignées, d'une entreprise de pêche locale utilisant de petits congélateurs mobiles de village et des chalands de transport doit débuter en 1976. On étudie également les moyens d'augmenter la participation locale à la production de demi-perles et de nacres dans certaines régions présentant les conditions voulues.

#### ILES SALOMON

52. L'activité commerciale de la Solomon Taiyo Ltd. s'est intensifiée avec la mise en service de la conserverie de poisson et l'ouverture de l'usine de fumage d'arabushi. Les prises effectuées par un maximum de 11 navires ont presque atteint 11.000 tonnes, dont 25% ont été mis en conserve et une quantité moindre a été fumée. Au début de 1975, a commencé la construction dans les Salomon occidentales d'un second complexe qui comprendra un centre de congélation et aussi une usine de traitement. Les travaux doivent être achevés en décembre 1975 et une fois la capacité des installations ainsi augmentée, on pourra développer la flottille. Un troisième complexe doit entrer en service en 1977, aux îles Shortland. Les objectifs fixés dans l'accord d'association ont jusqu'ici été atteints.

53. En 1974, la production traditionnelle a subi un déclin, du fait en partie que le cours du coprah ayant monté sur le marché international, l'effort s'est porté sur le cocotier, au détriment de la pêche.

54. Réintégré à la fin de 1974 au Ministère du commerce, de l'industrie et du travail, le Service des pêches a depuis été transféré au Ministère des ressources naturelles. Le développement des pêches a bénéficié de ce remaniement.

55. La pêche occupe une place importante dans le Programme de développement national (1976-1980) auquel figurent jusqu'ici les projets suivants :

- a) Développement de la pêche locale de poisson d'appât et recherches sur la dynamique des populations ;
- b) Sauvegarde de la tortue, évaluation des populations et essais d'élevage ;
- c) Essais de fumage du poisson ;



- d) Conservations du poisson (notamment dans la glace) ;
- e) Projet d'ensilage du poisson en vue de la production d'aliment pour le bétail.

56. Des projets de caractère commercial sont en cours :

- a) Pêche au filet tournant ;
- b) Pêche à la palangre ;
- c) Pêche du corail de bijouterie ;
- d) Pêche à la crevette à la traine ;
- e) Enquête sur les coquillages marins.

57. Le service mène aussi régulièrement des travaux dans les domaines de la statistique et de la gestion des ressources, de la conservation et de la lutte contre la pollution, et de la formation.

### ROYAUME DE TONGA

#### Quantités débarquées

58. Le tonnage débarqué par les pêcheurs locaux et par le bateau de pêche du Gouvernement, l'"Ekiaki", a été estimé à 726 tonnes de poisson dont 66 tonnes pour l'"Ekiaki". Il faudra 700 à 1.000 tonnes supplémentaires pour satisfaire la demande locale de poisson frais.

#### Organisme de prêt aux pêcheurs

59. Cette institution de crédit a été créée en janvier 1975 avec un apport initial de 5.000 dollars. Trente-six demandes de petits moteurs hors-bord et de filets de pêche ont été agréées, correspondant à une dépense totale de 4.592 dollars. L'organisme est administré par la division des pêches ; il accorde des prêts à faible taux d'intérêt (3%). En outre, tout le matériel acheté avec l'aide de cet organisme est exempté de droits d'importation, ce qui donne aux pêcheurs un avantage supplémentaire.

#### Enquête du PNUD sur les ressources marines

60. Cette enquête a débuté en juin de cette année avec l'arrivée de l'embarcation bivalente de 40 pieds "Tropac" et de sa péniche-atelier. Ces deux unités sont louées à la Tropical Pacific Fisheries Research Corporation, de l'armement de Pago Pago, aux Samoa américaines. Il s'agit d'évaluer les ressources démersales et pélagiques que les pêcheurs locaux ne peuvent exploiter avec leurs moyens actuels. On s'intéressera tout particulièrement à la bonite saisonnière (Katsowonus pelamis) et aux poissons-appâts.

#### Malacoculture

61. Le projet expérimental d'ostréiculture, lancé en février 1973 avec l'aide d'un spécialiste du PNUD en poste à Fidji, s'est poursuivi pendant toute l'année. Dans le lagon de Fanga'uta, les taux de croissance ont été faibles en raison d'un important envasement. Aussi les radeaux ont-ils été transférés au voisinage de l'île de Pangaimotu, au large de Tongatapu. On a alors enregistré une croissance mensuelle de 0,77 mm à 6,6 mm. Les travaux du projet ont été considérablement ralentis par suite des difficultés d'approvisionnement en naissain.

Deux envois en provenance des Etats-Unis et du Japon ont été égarés en raison du manque d'organisation des liaisons aériennes. D'autre part, il n'a pas été possible d'étudier, comme prévu, les possibilités qu'offrirait la mytiliculture dans les eaux de Tonga, faute d'avoir pu se procurer du naissain de moules. Le Gouvernement néo-zélandais ayant totalement interdit les exportations de la moule Perna canaliculus, les essais de culture de cette espèce sur collecteurs suspendus à des radeaux n'ont pu se poursuivre.

#### TERRITOIRE SOUS TUTELLE DES ILES DU PACIFIQUE

62. La Division des ressources marines du Département des ressources et du développement, située à Saipan (îles Mariannes) est le siège des programmes de pêche dans le Territoire sous tutelle des îles du Pacifique. Il y a des bureaux de district à Palau, Yap, Truk, Ponape et un doit être établi sous peu aux îles Marshall. D'autre part le laboratoire du Centre micronésien de démonstration de mariculture de Palau se charge de la recherche dans ce domaine pour tout le territoire.

63. Les principaux programmes de développement intéressant les ressources marines sont les suivants :

- a) Développement de la pêche commerciale à la bonite (Katsuwonus pelamis) ;
- b) Exploitation des ressources côtières pour répondre à la demande de protéines ;
- c) Développement et encouragement de l'élevage d'espèces ayant une grande valeur commerciale pour l'exportation et d'espèces propres à venir en complément de celles qui sont fortement exploitées.

64. Avec l'acquisition de sept navires de 25 tonnes brutes en matière plastique renforcée de fibre de verre pour la pêche à la canne de style japonais, et avec l'entrée en activité de la Van Camp Sea Food Co. à Palau, la pêche à la bonite va jouer un rôle de première importance dans l'économie du territoire. En outre, la construction d'usines de congélation aux Marshall et à Yap et de complexes plus perfectionnés, actuellement en projet pour Truk et Ponape, permettra certainement de développer tous les programmes de pêche.

65. La pêche récifale côtière a fait des progrès assez satisfaisants, mais ceux-ci sont freinés par l'insuffisance des installations de stockage et des méthodes de conservation.

66. Le laboratoire du Centre micronésien de démonstration de mariculture fait essentiellement porter son effort sur l'élevage de Siganus canaliculatus, Chanos chanos, Macrobrachium rosenbergii, Penaeus monodon, Crassostrea sp. mais a aussi mis en route d'autres projets pilotes. Des bassins ont été construits à Palau et à Yap et d'autres sont en cours d'installation à Ponape et à Kusaie.

SAMOA-OCCIDENTAL

67. Le Plan de développement quinquennal 1975-1979 prévoit trois projets dans le domaine des pêches.

Pêche artisanale

68. A la fin de 1974, on comptait quelque 80 unités de pêche motorisées consistant en baleinières traditionnelles ou pirogues à double coque équipées de moteurs hors-bord, pour la plupart de l'ordre de 25CV. L'objectif du projet est d'en porter le nombre à 450 d'ici la fin de 1979 (moteurs hors-bord et diesel). En 1975, on a enregistré jusqu'ici les progrès suivants :

- a) Importation directe de 100 moteurs hors-bord normalisés et de pièces de rechange, ainsi que de matériel de pêche et de matériaux de construction de bateaux.
- b) Octroi de 80 prêts par l'intermédiaire de la Banque de développement.
- c) Mise en place de deux ateliers pour la réparation des moteurs hors-bord, avec le concours de huit volontaires du Peace Corps et d'un volontaire japonais.
- d) Création d'un chantier de construction de bateaux qui, à la fin de l'année, aura produit 25 embarcations de 18 et 28 pieds.
- e) Constitution d'une équipe de démonstration et de formation qui se rend dans les villages et teste les candidats à des prêts. Les méthodes dont la démonstration a été faite dans le cadre du projet sur les pêches de la CPS et par le consultant de la FAO spécialiste des lutjanidés, sont modifiées pour les besoins de la pêche artisanale.

Pêche commerciale

69. Après plusieurs années d'enquête sur le poisson d'appât, le projet de la FAO concernant la pêche au thon s'est achevé sur une conclusion négative. Il paraît désormais que seul le poisson d'appât de culture permettra une exploitation rentable de grands bateaux canneurs. Des expériences sur l'élevage de poisson d'appât commenceront à une échelle restreinte en 1976.

Elevage des tortues

70. Il s'agit d'un petit projet qui a essentiellement pour objectif la sauvegarde de la tortue à bonne écaille que l'on trouve aux abords des îles Samoa. Quelque 10.000 sujets de 1 à 3 mois ont été lâchés au cours des quatre dernières années.

RECOMMANDATIONS DU COMITE D'EXPERTS DE LA BONITE ET MENTION PARTICULIERE AU  
PROJET SUR L'ETUDE ET L'EVALUATION DES POPULATIONS

71. Le rapport du Comité (voir annexe I au présent rapport) est présenté à la Conférence, qui appuie le projet de programme d'évaluation des populations en formulant la recommandation suivante :

Recommandation N°1

La Conférence recommande que la priorité la plus élevée soit accordée à l'exécution du projet d'étude et d'évaluation des populations de bonite élaboré par le Comité d'experts de la bonite et invite instamment la CPS à prendre des mesures immédiates pour recueillir des fonds à cet effet.

72. Le débat se poursuit et la recommandation suivante est adoptée :

Recommandation N°2

La Conférence recommande qu'une étroite liaison soit maintenue entre le projet d'une part et les pays et territoires où se rendra le navire de recherche d'autre part, aussi bien avant que pendant les escales et que tous les rapports intérimaires et définitifs soient diffusés à tous les pays membres et bailleurs de fonds.

73. La Conférence débat des autres sujets traités dans le rapport ; la recommandation du Comité concernant l'utilisation du poisson d'appât est reprise dans la recommandation N°8.

RAPPORTS D'AVANCEMENT DES TRAVAUX SUR LES PROJETS SPECIAUX DE LA CPS

a) Pêche à l'extérieur du récif

74. On trouvera à l'annexe II le rapport du directeur du projet.

75. Après un débat sur les objectifs et les résultats du projet, la Conférence adopte la recommandation suivante :

Recommandation N°3

La Conférence recommande :

- i) que le projet soit poursuivi ;
- ii) que des rapports plus complets portant sur les engins de pêche, l'effort de pêche, la composition des prises, les possibilités de commercialisation, etc. et des recommandations d'ordre général sur le développement des pêches soient soumis au terme de chacune des phases du projet ;
- iii) qu'une liaison plus étroite et des consultations plus poussées s'établissent entre les pays où l'étude doit se dérouler et les agents du projet afin que le programme de chaque phase puisse être défini de façon plus précise ;
- iv) que la CPS recherche un financement pour les déplacements nécessaires.

b) Tortues

76. Le Conseiller aux pêches de la CPS fait le point des travaux concernant la tortue et la langouste et la Conférence note avec satisfaction que la recommandation 8 a) de la Septième Conférence technique des pêches (constitution d'une banque de données sur la tortue) a été appliquée par M. Uday Raj à l'Université du Pacifique Sud. Après débat la Conférence approuve la recommandation suivante :

Recommandation N°4

La Conférence félicite la CPS des progrès réalisés dans l'étude de la biologie de la tortue et recommande que les travaux soient poursuivis sur ces animaux qui constituent un produit alimentaire et commercial de valeur, ainsi que sur leur conservation. La Conférence insiste sur l'importance du marquage et demande qu'on lui consacre une publicité efficace et qu'il soit rapidement accusé réception des marques renvoyées.

c) Langoustes

77. Le débat se poursuit sur les taux d'accroissement et les problèmes de conservation d'animaux vivants. Note est prise des importants travaux de recherche effectués au Papua-Nouvelle-Guinée sur Panulirus ornatus et les responsables sont invités à se mettre en rapport avec les chercheurs travaillant dans le même domaine.

Recommandation N°5

La Conférence recommande que le projet de la CPS sur la conservation et la biologie des langoustes soit poursuivi.

RAPPORT DU COORDONNATEUR REGIONAL DU PNUD POUR LES PECHEES

78. Le coordonnateur régional des pêches du PNUD fait le point des projets et travaux de cet organisme dans la région du Pacifique Sud. Son rapport détaillé figure à l'annexe III.

79. Il informe la Conférence que le siège régional du PNUD quittera son emplacement provisoire de Manille (Philippines) pour être transféré à Suva (Fidji) au début de 1976.

80. Au cours du débat sur son rapport, la recommandation suivante est adoptée :

Recommandation N°6

La Conférence reconnaît et approuve l'aide croissante accordée par le PNUD et la FAO au développement des pêches dans le Pacifique. Elle recommande que cette aide soit maintenue et que tous les donateurs continuent à communiquer et à collaborer afin que les futurs programmes de développement des pêches exécutés dans la région se complètent sans se concurrencer.

81. La Conférence se félicite que la FAO ait publié des fiches d'identification des espèces, pour les poissons de l'océan Indien oriental et de la région centre ouest du Pacifique et, reconnaissant l'intérêt qu'elles présentent pour le Pacifique, invite les membres à en demander des exemplaires à la FAO, à Rome, et à les utiliser au maximum. Les membres sont également invités à contribuer à tirer le meilleur parti de ces fiches pour la zone d'action de la CPS, en signalant à la FAO qui a prévu de les mettre à jour, toutes erreurs ou omissions.

82. L'importance pour le développement des pêches des prêts destinés à financer l'achat d'engins et de bateaux, et des allègements fiscaux sur les engins, le combustible et les bateaux est soulignée au cours du débat ; les participants font également le point de la situation dans la zone d'action de la CPS et examinent des exemples de développement des pêches en dehors de cette zone. A l'issue du débat, la recommandation suivante est approuvée :

Recommandation N°7

Reconnaissant l'importance des prêts et des programmes d'incitation pour le développement et le progrès technologique dans les domaines de la prise et de la vente, consciente de ce que les situations et les niveaux d'exploitation varient de façon notable dans l'ensemble de la région, la Conférence estime qu'une étude des systèmes de prêts et des programmes d'incitation en vigueur dans le Pacifique Sud pourrait fournir des éléments utiles de comparaison ; elle recommande en conséquence que la CPS effectue cette étude et en publie les résultats.

RAPPORT DU DIRECTEUR DE L'ICLARM

83. Le rapport est présenté par le coordonnateur de projet de l'ICLARM (voir annexe IV du présent rapport).

84. La Conférence exprime sa satisfaction et espère que les travaux de l'ICLARM se poursuivront dans la région.

DEVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE, EN CE QUI CONCERNE EN PARTICULIER LES  
ECLOSERIES, L'APPROVISIONNEMENT EN NAISSAIN NATUREL ET  
L'ETUDE DE L'INTERET ECONOMIQUE DANS  
LA ZONE D'ACTION DE LA CPS

a) Poisson

85. Le rapport sur les travaux effectués à Fidji sur les siganidés, les tilapia, les chanos chanos, les crevettes et autres espèces, présenté par le conseiller de la FAO pour l'aquaculture à Fidji, est suivi d'un débat animé où la nécessité d'une étude économique de l'aquaculture est soulignée. La polyculture, qui offre la possibilité de mélanger une faible proportion de crevettes aux poissons, est le domaine qui offre le plus de perspectives. L'alimentation de complément coûte cher et n'est généralement pas recommandée bien que l'amélioration des bassins au moyen d'engrais bon marché, disponibles localement, puisse accroître le rendement. D'après les résultats obtenus à Fidji, une polyculture en bassin d'eau de mer, sans alimentation mais avec engrais, pourrait, avec une gestion compétente, donner des rendements de 1 à 1,5 tonne par hectare et par an, contre 3 tonnes par hectare et par an en eau douce.

86. Un représentant de l'Institut hawaïen de biologie marine rend compte des essais d'élevage de poisson appât, avec Poecilia mexicana, à Hawaï et aux Samoa américaines. Les travaux portent sur de nombreux aspects de ce projet notamment les plans du bâtiment, le mode de gestion, les besoins nutritionnels, la génétique et le comportement.

87. La Conférence prend note avec satisfaction des progrès réalisés dans l'élevage de plusieurs poissons comestibles, crevettes et poisson appât dans la zone d'action de la CPS et appuie tous travaux ultérieurs. La recommandation suivante est adoptée :

Recommandation N°8

La Conférence recommande que des études économiques détaillées précèdent tout projet d'aquaculture destiné à des fins commerciales et souligne que ces études devront porter sur le rendement économique des divers emplois possibles de la terre à mettre en valeur et de l'investissement. La Conférence demande en outre que la CPS contribue dans toute la mesure du possible à l'exécution de ces études.

b) Crustacés

88. La Conférence entend un exposé sur l'élevage de crevettes (Penaeus spp.) dans la baie de Saint Vincent en Nouvelle-Calédonie (AQUACAL) et en Polynésie française (CNEEXO). Les programmes sont conçus en vue de la production de post-larves de crevettes pour les éleveurs et de l'amélioration des méthodes d'élevage des crevettes. La Conférence entend également un exposé sur les méthodes utilisées en Polynésie française pour l'élevage de Macrobrachium rosenbergii.

89. La Conférence discute des possibilités de transférer des post-larves de crevettes dans l'ensemble de la région et apprend que ceci ne présente que peu de difficultés techniques si l'on dispose de larves. La recommandation suivante est alors adoptée par la Conférence :

Recommandation N°9

Reconnaissant le potentiel que représente l'élevage des crevettes, tant à densité élevée que dans le cadre d'un programme de polyculture, la Conférence recommande que la CPS aide à évaluer les possibilités de mise au point d'un service d'approvisionnement en post-larves.

c) Mollusques

90. Le spécialiste ostréicole du PNUD/FAO à Fidji décrit les résultats des essais effectués à Fidji avec Crassostrea gigas, C. iredalei, Mytilus smaragdinus ; la Conférence est vivement impressionnée par les résultats obtenus. Elle insiste cependant sur le fait que dans tout programme expérimental ou de développement de la culture des mollusques, il y a lieu de procéder à une étude économique des résultats.

91. Fidji va procéder à des essais de frai de C. gigas, pour tenter de s'affranchir de la nécessité de fréquentes importations encore qu'il existe maintenant différentes sources de naissain au Japon, aux Etats-Unis d'Amérique et en Europe. Il est proposé de faire des essais complémentaires avec C. iredalei et Mytilus smaragdinus.

92. La Conférence approuve alors la recommandation suivante :

Recommandation N°10

Ayant entendu avec intérêt un exposé sur les résultats encourageants obtenus par l'introduction de la moule verte des Philippines (Mytilus smaragdinus) et des huîtres Crassostrea iredalei et Crassostrea gigas à Fidji, la Conférence recommande que les possibilités d'introduire ces espèces dans d'autres régions soient étudiées.

Recommandation N°11

La Conférence recommande en outre qu'étant donné l'intérêt porté par le CNEXO de Tahiti à la possibilité d'élever cette espèce, il soit demandé au conseiller aux pêches de la CPS de prendre contact avec le Service des pêches aux Philippines et avec l'Administration et Aquacal en Nouvelle-Calédonie en vue d'importer des lots-échantillons des deux espèces (M. smaragdinus et C. iredalei) en Nouvelle-Calédonie. Après une période d'adaptation dans ce pays, certains des échantillons pourraient être envoyés à Tahiti et dans d'autres territoires à des fins expérimentales.

93. La Conférence débat brièvement de la possibilité d'autres formes d'aquaculture notamment de diverses espèces d'algues.

FORMATION DES PECHEURS

94. Le débat sur ce sujet est très animé. Plusieurs points retiennent l'attention : la différence entre la formation d'agents des services des pêches et la formation de pêcheurs ; la nécessité de connaître l'intérêt que présente la formation d'agents des services des pêches de haut niveau par rapport à celle de simples pêcheurs.

95. La formation des pêcheurs ne se prête pas à des considérations d'ordre général, son niveau et son contenu doivent être fonction des conditions locales ; la Conférence insiste également sur l'intérêt que présente la formation en cours d'emploi, chaque fois qu'elle est possible.

96. Le coût de la formation des agents des services des pêches et de celle des pêcheurs devrait être estimé en fonction des possibilités d'adaptation de cette formation aux conditions locales et des perspectives d'emploi et de développement. La Conférence réitère son soutien au programme de formation aux pêches de l'Université du Pacifique Sud.

97. La Conférence adopte la recommandation suivante :

Recommandation N°12

La Conférence, consciente des problèmes que pose la formation aux pêches dans la zone d'action de la CPS, recommande que les pays membres procèdent en priorité à l'évaluation et à l'identification de ces problèmes.

EFFICACITE DES LEURRES ACOUSTIQUES

98. Le délégué de la Nouvelle-Zélande expose quelques-unes des raisons de l'échec des leurres acoustiques qui avaient été mis sur le marché et souligne que l'insuccès de ce modèle ne devrait pas conduire à nier le principe de l'attraction ou de la répulsion exercée sur le poisson par le son.



PROJETS FUTURS ET QUESTIONS DIVERSES

99. Le Directeur adjoint de la Division de la gestion des pêches de Nouvelle-Zélande réaffirme la volonté de son pays de participer aux projets de développement des pêches dans le Pacifique Sud et se réjouit de rencontrer les délégués des différents pays pour discuter des diverses formes d'aide que la Nouvelle-Zélande pourrait apporter aux programmes de pêche en cours ou projetés.

a) Projet de la CPS concernant l'environnement

100. L'écologiste-conseil régional de la CPS récapitule les éléments de son programme qui concernent les pêches, notamment la législation sur l'aménagement et la conservation du milieu, la recherche sur les récifs coralliens, les mangroves et les lagons, les méthodes simples de surveillance continue du milieu, les renseignements sur les aspects écologiques de la planification du développement, la préparation d'une enquête régionale sur l'écosystème, les possibilités d'aide dans les domaines de l'éducation mésologique et les renseignements scientifiques. Il attire l'attention de la Conférence sur l'existence du Bulletin d'information de la CPS sur l'environnement.

b) Ichtyosarcotaxisme

101. Le Directeur du programme santé expose le projet de la CPS sur l'ichtyosarcotaxisme. La Conférence adopte la recommandation suivante :

Recommandation N°13

La Conférence félicite la CPS pour le travail de son secteur santé sur l'ichtyosarcotaxisme et, étant donné l'importance de cette question pour la pêche dans la région, prie instamment la Commission de poursuivre ses travaux ; elle recommande également que les services des pêches de toute la région mettent tout en oeuvre pour faciliter cette recherche.

c) Leurres de nacre

102. Comme dans les conférences précédentes, la question fait l'objet d'un assez long débat. La Conférence adopte la recommandation suivante :

Recommandation N°14

La Conférence observe que l'art de la pêche au leurre de nacre, méthode traditionnelle qui pourrait être efficace pour la pêche au thon, est en train de se perdre dans presque tout le Pacifique ; la Conférence recommande donc que la CPS fasse faire dans la région, par un pêcheur expérimenté, des séances de démonstration et de formation.

d) Limite de 200 milles

103. L'attention de la Conférence est appelée sur l'éventualité de l'adoption prochaine de la limite territoriale de 200 milles pour la pêche ainsi que sur les répercussions de cette décision sur la gestion et le droit des pêches.

e) Etat des stocks de germon

104. Le Directeur du Laboratoire national du Service des pêches maritimes d'Honolulu informe la Conférence que d'après les études faites à son laboratoire, les stocks de germon du Pacifique Sud peuvent supporter des prises moyennes annuelles de 30 à 35.000 tonnes. Ce chiffre a été dépassé au cours des dernières années. Il souhaiterait avoir des renseignements sur les données concernant l'effort de prise et la composition par taille pour le germon et autres thonidés dans le Pacifique occidental et central.

f) Techniques intermédiaires

105. La Conférence entend avec un vif intérêt une description des techniques intermédiaires de conservation des aliments tels que le séchage et le fumage en Nouvelle-Guinée. Le délégué de ce pays fera le nécessaire pour qu'un article sur ces essais soit rédigé afin d'être publié dans la Lettre d'information sur les pêches de la CPS. L'attention de la Conférence est attirée sur le séminaire de deux semaines consacré à ce sujet qui doit se dérouler en juillet 1976 à l'Institut des produits tropicaux de Londres.

106. Il est convenu que cette question devra être inscrite à l'ordre du jour de la prochaine Conférence.

g) Bibliothèque

107. Pour faciliter les échanges de documentation, il est suggéré que les territoires créent des bibliothèques des pêches officielles.

108. L'attention des participants est attirée sur la bibliographie abrégée concernant l'identification des poissons publiée par le groupe d'étude FAO/DANIDA sur la taxonomie du poisson en Thaïlande. Des exemplaires de cette liste sont disponibles à la FAO à Rome (Walter Fischer). Le coordonnateur du projet de la CPS sur la bonite fait part de son intention de préparer une bibliographie sur la bonite, qui sera à la disposition des agents des pêches de la région. Il demande que des références peu connues concernant ce poisson dans la région lui soient communiquées.

h) Lettre d'information de la CPS

109. La Conférence reconnaît le grand intérêt que présente pour la région la Lettre d'information sur les pêches de la CPS et adopte la recommandation suivante :

Recommandation N°15

La Conférence félicite la CPS pour la publication de sa Lettre d'information sur les pêches et recommande vivement qu'elle soit poursuivie. Elle propose en outre que la CPS soit, le cas échéant, invitée à rechercher des fonds pour continuer et même améliorer cette publication.

i) Prochaines réunions

110. Le Président observe que la présence à la Conférence de représentants des pays bailleurs de fonds offre un grand intérêt. La Conférence discute ensuite de la nécessité et de la valeur de débats approfondis sur des sujets prioritaires et intéressant la zone d'action de la CPS dans le domaine des pêches et la recommandation suivante est approuvée :

Recommandation N°16

La Conférence recommande qu'une journée de la Conférence de 1976 soit consacrée à une table ronde sur les ressources et les pêches de la zone extérieure au récif, de la pente extérieure des îles et de la zone pélagique rapprochée.

111. La Conférence propose que M. R. Stone (Fidji) remplisse les fonctions de président de cette table ronde et soit chargé de l'organiser. M. R. Shomura (Hawaï) accepte d'aider M. Stone en rédigeant divers documents de travail.

V. RECAPITULATION DES RECOMMANDATIONS

Recommandations du Comité d'experts de la bonite

Recommandation N°1

La Conférence recommande que la priorité la plus élevée soit accordée à l'exécution du projet d'étude et d'évaluation des populations de bonite élaboré par le Comité d'experts de la bonite et invite instamment la CPS à prendre des mesures immédiates pour recueillir des fonds à cet effet.

Recommandation N°2

La Conférence recommande qu'une étroite liaison soit maintenue entre le projet d'une part et les pays et territoires où se rendra le navire de recherche d'autre part, aussi bien avant que pendant les escales, et que tous les rapports intérimaires et définitifs soient diffusés à tous les pays membres et bailleurs de fonds.

Rapports d'avancement des travaux sur les projets spéciaux de la CPS

a) Pêche à l'extérieur du récif

Recommandation N°3

La Conférence recommande :

- i) que le projet soit poursuivi ;
- ii) que des rapports plus complets portant sur les engins de pêche, l'effort de pêche, la composition des prises, les possibilités de commercialisation, etc. et des recommandations d'ordre général sur le développement des pêches soient soumis au terme de chacune des phases du projet ;
- iii) qu'une liaison plus étroite et des consultations plus poussées s'établissent entre les pays où l'étude doit se dérouler et les agents du projet afin que le programme de chaque phase puisse être défini de façon plus précise ;
- iv) que la CPS recherche un financement pour les déplacements nécessaires.

b) Tortues

Recommandation N°4

La Conférence félicite la CPS des progrès réalisés dans l'étude de la biologie de la tortue et recommande que les travaux soient poursuivis sur ces animaux qui constituent un produit alimentaire et commercial de valeur, ainsi que sur leur conservation. La Conférence insiste sur l'importance du marquage et demande qu'on lui consacre une publicité efficace et qu'il soit rapidement accusé réception des marques renvoyées.

c) Langoustes

Recommandation N°5

La Conférence recommande que le projet de la CPS sur la conservation et la biologie des langoustes soit poursuivi.

Rapport du coordonnateur régional du PNUD pour les pêches

Recommandation N°6

La Conférence reconnaît et approuve l'aide croissante accordée par le PNUD et la FAO au développement des pêches dans le Pacifique. Elle recommande que cette aide soit maintenue et que tous les donateurs continuent à communiquer et à collaborer afin que les futurs programmes de développement des pêches exécutés dans la région se complètent sans se concurrencer.

Recommandation N°7

Reconnaissant l'importance des prêts et des programmes d'incitation pour le développement et le progrès technologique dans les domaines de la prise et de la vente, consciente de ce que les situations et les niveaux d'exploitation varient de façon notable dans l'ensemble de la région, la Conférence estime qu'une étude des systèmes de prêts et des programmes d'incitation en vigueur dans le Pacifique Sud pourrait fournir des éléments utiles de comparaison ; elle recommande en conséquence que la CPS effectue cette étude et en publie les résultats.

Développement de l'aquaculture, en ce qui concerne en particulier les écloseries, l'approvisionnement en naissain naturel et l'étude de l'intérêt économique dans la zone d'action de la CPS

a) Poisson

Recommandation N°8

La Conférence recommande que des études économiques détaillées précèdent tout projet d'aquaculture destiné à des fins commerciales et souligne que ces études devront porter sur le rendement économique des divers emplois possibles de la terre à mettre en valeur et de l'investissement. La Conférence demande en outre que la CPS contribue dans toute la mesure du possible à l'exécution de ces études.

b) CrustacésRecommandation N°9

Reconnaissant le potentiel que représente l'élevage des crevettes, tant à densité élevée que dans le cadre d'un programme de polyculture, la Conférence recommande que la CPS aide à évaluer les possibilités de mise au point d'un service d'approvisionnement en post-larves.

c) MollusquesRecommandation N°10

Ayant entendu avec intérêt un exposé sur les résultats encourageants obtenus par l'introduction de la moule verte des Philippines (Mytilus smaragdinus) et des huîtres Crassostrea iredalei et Crassostrea gigas à Fidji, la Conférence recommande que les possibilités d'introduire ces espèces dans d'autres régions soient étudiées.

Recommandation N°11

La Conférence recommande en outre qu'étant donné l'intérêt porté par le CNEEXO de Tahiti à la possibilité d'élever cette espèce, il soit demandé au conseiller aux pêches de la CPS de prendre contact avec le Service des pêches aux Philippines et avec l'Administration et AQUACAL en Nouvelle-Calédonie en vue d'importer des lots-échantillons des deux espèces (M. smaragdinus et C. iredalei) en Nouvelle-Calédonie. Après une période d'adaptation dans ce pays certains des échantillons pourraient être envoyés à Tahiti et dans d'autres territoires à des fins expérimentales.

Formation des pêcheursRecommandation N°12

La Conférence, consciente des problèmes que pose la formation aux pêches dans la zone d'action de la CFS, recommande que les pays membres procèdent en priorité à l'évaluation et à l'identification de ces problèmes.

Projets futurs et questions diversesb) IchtyosarcotoxismeRecommandation N°13

La Conférence félicite la CPS pour le travail de son secteur santé sur l'ichtyosarcotoxisme et, étant donné l'importance de cette question pour la pêche dans la région, prie instamment la Commission de poursuivre ses travaux ; elle recommande également que les services des pêches de toute la région mettent tout en oeuvre pour faciliter cette recherche.

c) Leurres de nacre

Recommandation N°14

La Conférence observe que l'art de la pêche au leurre de nacre, méthode traditionnelle qui pourrait être efficace pour la pêche au thon, est en train de se perdre dans presque tout le Pacifique ; la Conférence recommande donc que la CPS fasse faire dans la région, par un pêcheur expérimenté, des séances de démonstration et de formation.

h) Lettre d'information de la CPS

Recommandation N°15

La Conférence félicite la CPS pour la publication de sa Lettre d'information sur les pêches et recommande vivement qu'elle soit poursuivie. Elle propose en outre que la CPS soit, le cas échéant, invitée à rechercher des fonds pour continuer et même améliorer cette publication.

i) Prochaines réunions

Recommandation N°16

La Conférence recommande qu'une journée de la Conférence de 1976 soit consacrée à une table ronde sur les ressources et les pêches de la zone extérieure au récif, de la pente extérieure des îles et de la zone pélagique rapprochée.

---

RAPPORT DU COMITE D'EXPERTS DE LA BONITE

I. Introduction

1. La deuxième réunion du Comité d'experts de la bonite s'est tenue au siège de la CPS du 16 au 18 octobre 1975. Elle a été ouverte officiellement par le Secrétaire général de la Commission du Pacifique Sud, M. G.F.D. Betham.
2. M. R. Baird, après avoir répondu aux paroles de bienvenue du Secrétaire général, a rappelé le rôle du Comité d'experts, qui a notamment pour fonction de formuler, d'exécuter et d'analyser des programmes d'évaluation et d'exploitation des ressources en bonite intéressant à tous les niveaux la zone d'action de la Commission du Pacifique Sud.
3. M. D. Eggleston a été nommé président des séances de travail.

II. Ordre du jour

4. Le Comité a adopté l'ordre du jour suivant :
  1. Examen des projets en cours et envisagés
  2. Programme d'enquête de la CPS
  3. Collecte de données statistiques
  4. Utilisation de poisson d'appât
  5. Entreprises en participation
  6. Questions diverses.

III. Examen des projets en cours et envisagés

5. Des rapports ont été présentés par les délégués de la Nouvelle-Zélande, des Etats-Unis, du Japon, de la Commission interaméricaine du thon tropical (CITT), du Papua-Nouvelle-Guinée, de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie française, du Programme FAO/PNUD de développement et de coordination des pêches dans la mer de Chine, de Fidji et des Samoa américaines. Ces rapports ont mis l'accent sur le développement rapide et continu de la pêche à la bonite dans la région et sur la nécessité de connaître la composition des stocks, leurs migrations et les interactions des diverses zones de la région.

IV. Programme d'enquête de la CPS

6. Le Coordonnateur du programme d'enquête et d'évaluation fait le point de la situation. Il est décidé que la proposition actuelle et son amendement soient refondus en un document unique par un sous-comité du Comité d'experts. Ils sont alors examinés et des recommandations détaillées sont formulées à l'intention du sous-comité. Le document final est présenté à la Huitième Conférence technique des pêches (annexe I).

7. A l'appui des propositions, le Comité présente la recommandation suivante :

Recommandation N°1

Le Comité est convaincu que le programme proposé aboutira et que ses objectifs seront atteints. En conséquence, il recommande vivement que la Huitième Conférence technique régionale des pêches adopte la proposition présentée et réaffirme qu'il s'agit d'un projet hautement prioritaire à l'échelon régional. De plus, le Comité recommande que la Commission du Pacifique Sud s'efforce dans toute la mesure du possible d'aider le Coordonnateur du programme à en assurer le financement.

V. Collecte de données statistiques

8. Le Comité insiste à nouveau sur la nécessité de normaliser les données sur l'effort de pêche et les renseignements sur la fréquence des tailles, et fait le point des progrès réalisés dans l'élaboration du système uniforme de rassemblement des données recommandé par le Comité à sa première réunion.
9. Une formule relative à la pêche à la canne et à la ligne a été mise au point et distribuée à Fidji et aux îles Salomon. On peut s'en procurer des exemplaires auprès du Laboratoire du Service national des pêches maritimes à Honolulu.
10. Le Comité prend acte du développement récent de la pêche à la seine dans le Pacifique occidental et propose la mise au point d'une formule type d'enregistrement. M. D. Eggleston, de la Division de la recherche halieutique de Nouvelle-Zélande, et M. R. Francis, du CITT (La Jolla, Californie), acceptent de travailler à l'élaboration d'un modèle.
11. Le Comité reconnaît que l'on a besoin de données plus exactes sur l'effort de pêche de poisson d'appât et exprime son intérêt pour le formulaire que le Papua-Nouvelle-Guinée met au point à ce sujet.

VI. Utilisation du poisson d'appât

Recommandation N°2

Le Comité discute de la quantité de poisson d'appât nécessaire pour établir une industrie de la pêche commercialement rentable et, en ce qui concerne son élevage, recommande que des études économiques complètes soient réalisées avant que des programmes de développement de grande envergure soient entrepris ; il souligne d'autre part la nécessité de tenir compte des conditions propres à chaque zone.

VII. Entreprises en participation

12. Le Comité attire l'attention sur la publication de la FAO intitulée "Joint Ventures in Fisheries" (entreprises de pêche en participation) et suggère que les pays qui envisagent de conclure des accords de ce genre fassent appel aux services consultatifs de cette organisation.



LISTE DES PARTICIPANTS

Dr D. Eggleston  
Fisheries Research Division  
Ministry of Agriculture and Fisheries  
P.O. Box 19062  
WELLINGTON. Nouvelle-Zélande

Dr R. Francis  
Inter-American Tropical Tuna Commission  
c/o Scripps Institution of Oceanography  
LA JOLLA, Californie 92037. Etats-Unis d'Amérique

Dr Shoji Kikawa  
Director Second Tuna Division  
Far Seas Fisheries Research Laboratory  
SHIMIZU 424. Japon

M. G. Loubens  
Océanographe biologiste  
Section Océanographie  
Centre ORSTOM  
NOUMEA. Nouvelle-Calédonie

M. Richard S. Shomura  
Director, Honolulu Laboratory  
Southwest Fisheries Center  
P.O. Box 3830  
HONOLULU. Hawaï. 96812

M. A. Simpson  
Director, Resources Evaluation  
FAO/UNDP South China Sea Fisheries Development and  
Coordinating Programme  
P.O. Box 1184  
M.C.C. Makati  
RIZAL. Philippines

M. R. Stone  
Principal Fisheries Officer  
Ministry of Agriculture, Forests and Fisheries  
SUVA. Fidji

Dr S. Swerdloff  
Director Marine Resources  
Government of American Samoa  
PAGO PAGO. Samoa américaines. 96799

M. P. Veillon  
Directeur adjoint au Service territorial de la  
pêche en Polynésie française  
PAPEETE. Tahiti. Polynésie française

M. R.H. Baird  
Conseiller aux pêches près la CPS  
Commission du Pacifique Sud  
NOUMEA. Nouvelle-Calédonie

Dr R. Kearney  
Coordonnateur du programme d'évaluation du stock  
de bonites  
Commission du Pacifique Sud  
NOUMEA. Nouvelle-Calédonie

OBSERVATEURS

M. S. Ritterbush  
Project Coordinator  
International Center for Living Aquatic -  
Resources Management (ICLARM)  
P.O. Box 3830  
HONOLULU. Hawaï. 96812

M. B.R. Smith  
Acting Principal Biologist  
Department of Agriculture, Stock and Fisheries  
KONEDOBU. Papua-Nouvelle-Guinée

M. A.D. Lewis  
Fisheries Biologist  
Department of Agriculture, Stock and Fisheries  
KONEDOBU. Papua-Nouvelle-Guinée

M. R. Nagai  
Acting Fisheries Superintendent  
Department of Agriculture, Stock and Fisheries  
KONEDOBU. Papua-Nouvelle-Guinée.

---

PROJET DE PROGRAMME POUR L'ETUDE ET L'EVALUATION DES  
STOCKS DE BONITE DANS LE PACIFIQUE CENTRAL ET OCCIDENTAL

1. INTRODUCTION

La bonite (Katsuwonus pelamis) représente déjà le plus fort pourcentage des prises mondiales de thon. C'est la seule espèce, commercialisée comme thon "light meat", qui soit considérée comme sensiblement sous-exploitée ; on estime que les rendements pourraient atteindre dans le Pacifique jusqu'à un million de tonnes (Otsu 1974). L'importance de la bonite lorsqu'on étudie les ressources thonières mondiales est donc évidente. Malheureusement l'effort de recherche n'a pas été à la mesure de la prédominance de cette espèce dans les captures de thon ; c'est pourquoi elle est beaucoup moins bien connue que n'importe quelle espèce de moindre importance économique.

2. Depuis 1970, l'accroissement des prises de bonite est dû en grande partie à la rapide expansion des pêches dans le Pacifique occidental. Les quantités totales sont passées dans la région de 250.000 tonnes environ en 1970 à quelque 400.000 en 1973, cette différence s'expliquant essentiellement par un plus large déploiement géographique de la flottille de canneurs japonais dans les eaux australes.

3. Les pays en voie de développement de la région se sont efforcés de développer l'industrie de la pêche pour se procurer des devises. Le succès de la pêche à la bonite au Papua-Nouvelle-Guinée et aux îles Salomon a incité d'autres nations à implanter des industries analogues. Dans plusieurs des petits archipels (comme les îles Gilbert), la pêche à la bonite est considérée comme la base la plus indiquée d'une industrie d'exportation importante, et elle offre dans tous les autres pays des possibilités de remplacement des importations. De plus, la demande de poisson frais est en augmentation dans les collectivités insulaires.

4. Si l'effort de recherche a été intensifié dans la région, grâce surtout au vaste programme entrepris par le Papua-Nouvelle-Guinée, les connaissances actuelles sont nettement insuffisantes pour le développement ou la gestion des entreprises de pêche à la bonite.

5. Les pays du Pacifique central et occidental reconnaissent l'importance de la bonite. A la Sixième Conférence technique régionale des pêches organisée par la Commission du Pacifique Sud à Suva (Fidji) en juillet 1973, un Comité d'experts de la bonite avait été constitué. Ce Comité a été convoqué pour la première fois à Papeete (Tahiti) en février 1974, afin de faire le point de la pêche à la bonite dans le Pacifique central et occidental et de recommander les modalités d'une étude scientifique des ressources.

6. Après avoir envisagé toutes les possibilités offertes pour l'étude de la bonite dans la région, le Comité d'experts a recommandé une enquête régionale et un programme de marquage, dans le cadre duquel quelque 100.000 bonites seraient baguées et relâchées au cours d'une période de trois ans.

7. On ne saurait trop insister sur la nécessité d'un gros effort de marquage à l'échelon régional ; toutefois le programme proposé ne saurait être considéré comme destiné à supplanter les essais de marquage ou les études en cours. Il est indispensable qu'il soit coordonné avec les autres activités menées dans le Pacifique.

8. La Septième Conférence technique régionale des pêches qui s'est tenue à Nuku'alofa (Tonga) en juillet 1974, a approuvé la proposition du Comité d'experts, qu'elle a considérée comme un projet extrêmement prioritaire et urgent. Ce projet a été également vivement appuyé à la seizième session du Conseil Indo-Pacifique des pêches qui a eu lieu à Jakarta (Indonésie) en novembre 1974, et à la quatrième session de la Commission des pêches de l'océan Indien tenue à Mombasa (Kenya) en juillet 1975. Les pays et territoires de la zone d'action de la Commission du Pacifique Sud sont donc unanimes à souhaiter voir réaliser ce projet et un grand nombre des pays membres de la CPS et d'organisations internationales s'y sont déclarés favorables.

### Objectifs

9. Le programme d'étude et d'évaluation permettra :
- a) De mieux comprendre les migrations et la composition des stocks de bonite, et partant de déterminer dans quelle mesure les entreprises de pêches exploitent les mêmes stocks dans des zones différentes et par conséquent provoquent des interactions ;
  - b) De recueillir des renseignements utiles sur la répartition et l'importance des stocks de bonite et de poisson d'appât, en préalable à la mise en valeur et à la gestion de ces ressources dans la région ;
  - c) De mieux connaître les caractéristiques de population (croissance, mortalité, etc.) de chaque stock, de façon à en mieux évaluer l'état ainsi que les effets de la pêche.

### Avantages

#### Avantages à l'échelon national

- a) Estimer l'importance des stocks de bonite existant dans les eaux côtières et déterminer les fluctuations quantitatives liées aux saisons et autres facteurs écologiques.
- b) Déterminer les stocks naturels de poisson d'appât et leur valeur probable pour la pêche à la bonite.
- c) Définir la meilleure méthode pour capturer et manutentionner le poisson d'appât dans chaque zone.
- d) Evaluer le rendement de diverses formes d'appât (appât d'élevage, par exemple). Le programme prévoit la mise à l'essai d'un grand nombre d'espèces.
- e) Indiquer les types et échelles d'opération les mieux adaptés à l'exploitation des ressources en bonite dans chaque zone.
- f) Former des agents des pêches de chaque territoire aux aspects pratiques, techniques et scientifiques de la pêche à la bonite et de la recherche.
- g) Mieux comprendre les effets que pourrait avoir l'instauration d'une juridiction étendue aux ressources halieutiques.

Avantages à l'échelon régional

- a) Accroître le rendement total de la bonite de la région et réduire considérablement le risque de voir les ressources surexploitées ou les diverses entreprises de pêche exagérément capitalisées.
- b) Dresser un inventaire des stocks de bonite existant dans la région.
- c) Définir les modes de migration, la mesure dans laquelle les stocks se mélangent et les pays qui exploitent les mêmes stocks.
- d) Estimer les taux de croissance, la mortalité naturelle et due à la pêche, et autres paramètres biologiques en vue d'étudier la dynamique de la population et d'évaluer les stocks.
- e) Déterminer les populations exploitées au moyen de divers engins (canne et ligne, seine, leurres de nacre, etc. On estimera les résultats obtenus par chacun en comparant les prises totales et les marques récupérées.
- f) Découvrir des zones de forte concentration dans les eaux internationales au-delà des zones de pêche déclarées de chaque nation.
- g) Stimuler la coopération internationale en matière de pêche, grâce à la participation des pays à un projet d'importance régionale.

II. LE PROGRAMME

11. Le projet devant être coordonné par la Commission du Pacifique Sud, la recherche s'effectuera en majeure partie dans la région dite "zone d'action de la CPS". Il faut reconnaître toutefois que la bonite est une espèce largement répandue dans l'océan et que sa répartition et ses migrations sont totalement indépendantes des frontières nationales ou internationales. Limiter strictement la recherche à une zone prédéterminée risque d'être insuffisant et de se traduire par un "manque à gagner" d'informations vitales sur les mouvements des populations à l'intérieur d'une région générale. La zone ne devrait donc pas être exactement circonscrite mais déterminée essentiellement par la répartition d'ensemble des stocks communs aux pays et territoires de la Commission du Pacifique Sud. C'est le Coordonnateur du programme qui définira, en consultation avec le Comité d'experts de la bonite, les lieux exacts sur lesquels portera l'effort de recherche, qui seront constamment reconsidérés en fonction des résultats obtenus au cours du déroulement du projet. Des calendriers de croisière seront établis selon les informations communiquées par les pêcheurs et les agents des pêches des pays intéressés.

12. Pour déterminer les zones sur lesquelles porteront en premier lieu le gros de l'effort de recherche, on considérera les points suivants (qui ne sont pas présentés par ordre d'importance) :

- a) Les zones dans lesquelles les ressources en bonite n'ont pas jusqu'ici fait l'objet d'études ou sur lesquelles on ne possède que des renseignements manifestement insuffisants pour pouvoir procéder à une estimation même approximative du potentiel.
- b) Les lieux dans lesquels le marquage aidera à définir les frontières des différents stocks proposées pour le Pacifique central et occidental (Kearney, 1975). On pourrait à cet égard tendre à concentrer l'effort sur les régions dans lesquelles on suppose l'existence de telles frontières.
- c) Les zones que l'on suppose être des centres de frai.
- d) Les zones où l'on sait que les ressources sont sous-exploitées.
- e) Les zones où l'on ne pêche pas actuellement parce que l'on sait que les ressources en appât sont insuffisantes.

13. Il est prévu que 30.000 bonites baguées seront lâchées chaque année dans toute la zone d'action de la Commission du Pacifique Sud à des intervalles bien étudiés.

14. Le programme de marquage sera conditionné dans une large mesure par la nécessité d'élucider certaines anomalies qui pourront se manifester au fur et à mesure du déroulement de l'opération.

15. Le programme des deuxième et troisième années sera révisé en fonction des résultats obtenus au cours de la première, compte tenu de la nécessité d'étudier les variations saisonnières.

### III. METHODOLOGIE

#### Bonite et autres thons

16. Le projet a été conçu pour mieux connaître les ressources en bonite dans la zone étudiée en vue de leur mise en valeur et de leur gestion. Le marquage a été retenu comme méthode de recherche essentielle, mais d'autres travaux seront poursuivis parallèlement.

17. L'effort de recherche portera sur la définition et l'exploitation principales des zones de concentration. Plutôt que d'adopter un système de quadrillage déterminé à l'avance, on s'occupera en premier lieu des zones où l'on sait ou croit que se trouvent des bonites.

18. Tous les bancs de poisson observés seront notés et identifiés si possible par type, par composition d'espèces et par taille estimative (en tonnes). Le taux de succès de l'appât et les autres caractéristiques du comportement du banc seront également enregistrés dans toute la mesure du possible.

19. La priorité sera à tout moment donnée aux opérations de marquage plutôt qu'aux captures d'intérêt commercial. Mais les taux d'accrochage n'en seront pas moins établis pour chaque zone et les comptes rendus d'observation seront utilisés pour comparer les prises faites par les navires commerciaux dans une même zone et en un même temps.

20. Les activités de marquage seront conditionnées par les facteurs suivants :
- a) La bonite restera à tout moment l'espèce visée mais tous autres thons capturés fortuitement seront marqués et relâchés chaque fois que possible.
  - b) La priorité sera donnée en règle générale au rejet des petits poissons.
  - c) On utilisera une double marque jaune numérotée, du type harpon.
  - d) Au début tout au moins, tous les poissons relâchés seront mesurés sur la table de marquage.
  - e) Deux équipes de marquage travailleront simultanément sur le navire.
  - f) Un certain nombre de poissons seront marqués d'une double bague jusqu'à ce qu'on ait pu estimer de façon sûre les taux de perte et de mortalité comparés concernant les sujets marqués d'une bague unique et double respectivement. Il est probable que 3.000 poissons environ seront marqués d'une double bague dans une zone où l'on prévoit que la récupération sera élevée et se poursuivra sur une longue période.
21. On relèvera les données suivantes sur les bonites qui seront accrochées mais relâchées sans être marquées :
- a) Répartition par taille dans le cas de chaque banc (50 sujets au minimum seront mesurés).
  - b) Rapport taille-poids pour l'estimation des paramètres bio-physiologiques (20 poids de poissons mesurés).
  - c) Sexe, stade de maturité et poids des gonades de 20 sujets de chaque banc et échantillons à prélever sur certains d'entre eux aux fins d'études sur la fertilité.
  - d) Contenu stomacal de 5 à 10 sujets de chaque banc.
22. Compte tenu de l'intérêt d'identifier les stocks, de nombreux échantillons de sang seront prélevés sur des bonites et autres thonidés pour être envoyés aux laboratoires compétents. D'autres échantillons biologiques seront recueillis si besoin est.
23. Bien que l'étude des thonidés autres que la bonite représente un aspect secondaire du projet, il n'est pas douteux qu'elle permettra de recueillir des renseignements intéressants.

#### Poisson d'appât

24. Les ressources en poisson d'appât de plusieurs pays entrant dans le cadre de l'enquête sont déjà exploitées pour la pêche à la bonite, mais on ne possède guère de données sur l'ensemble de la zone. Les renseignements recueillis au cours des recherches effectuées dans le Pacifique central et occidental ont permis de déterminer, en examinant en détail les cartes nautiques, les régions où se trouvent vraisemblablement des stocks importants de poisson d'appât. Les bonnes zones de pêche côtières étant normalement peu nombreuses, il devrait être possible d'étudier les plus prometteuses dans toutes les régions insulaires considérées. La méthodologie sera fondée sur les facteurs suivants :

- a) De nombreuses méthodes de capture seront mises à l'essai mais la pêche se fera très vraisemblablement en majeure partie à l'échiquier ou à la senne de plage.
- b) Les espèces qui abondent dans chaque zone seront identifiées : un grand nombre seront trouvées occasionnellement mais les recherches approfondies se limiteront essentiellement à celles qui semblent présenter un intérêt économique.
- c) Chacune des espèces communes sera définie comme poisson appât en fonction des critères suivants :
  - i) abondance
  - ii) possibilités de capture
  - iii) réaction de la bonite, appréciée aux résultats obtenus au moyen de chaque espèce
  - iv) résistance et longévité une fois mis en vivier
  - v) aptitude à supporter l'entassement dans les viviers.
- d) La proximité des ressources par rapport aux zones où se trouve la bonite conditionnera également dans une large mesure l'exploitation. Il est prévu de procéder au cours de l'enquête à de nombreuses expériences sur le transport de l'appât sur de grandes distances.

#### IV. AVANTAGES LIES A UN NAVIRE DE RECHERCHE UNIQUE

25. Le caractère international qu'imprime au projet le patronage de la Commission du Pacifique Sud permettra au navire de pêcher la bonite et le poisson d'appât dans des zones qui ne seraient pas accessibles à un bateau navigant sous un pavillon national. Aux fins de comparaison, un tel programme présente de nombreux avantages.

#### La pêche à la bonite et les travaux d'étude

26. L'étude pourra porter sur toutes les régions insulaires de la zone de recherche. La plupart des pays de ces régions n'ont ni les moyens financiers ni les experts nécessaires pour ce genre de travaux, mais, comme on l'avait vu à la Septième Conférence technique régionale des pêches, tous sont extrêmement désireux de les voir mener à bien.

27. En utilisant un seul navire on pourra obtenir des données comparables sur les taux de prise et la pêche (observations de bancs, etc.), ce qui permettra aux pays qui envisagent de se lancer dans la pêche à la bonite de comparer leur situation à celle de territoires qui la pratiquent déjà.

28. La recherche de concentrations de bonite pourra se faire dans les eaux nationales et internationales.

29. Lorsque de bonnes concentrations seront repérées, on pourra les suivre et les étudier même si elles traversent les zones de pêche déclarées de plusieurs nations.

30. En opérant dans différentes zones, le navire offrira aux agents des pêches des divers pays ou territoires une occasion unique de participer aux travaux et aux études de marquage et d'acquérir ainsi une expérience précieuse en matière de recherche.



31. Le marquage étant effectué par un seul groupe de biologistes expérimentés utilisant des marques et des méthodes uniformes, on pourra compter sur un taux de survie maximum des poissons marqués, et les résultats provenant des différentes zones seront directement comparables.

#### Capture, manutention et utilisation du poisson d'appât

32. Diverses méthodes de capture, qui ont fait leurs preuves dans d'autres régions insulaires, seront utilisées et se révéleront assurément intéressantes dans bien des cas, notamment dans les zones les moins développées où l'on ne possède guère de renseignements sur l'abondance du poisson d'appât.

33. Un navire ayant un statut international devrait pouvoir pêcher de l'appât dans les eaux de tout pays ou territoire de la zone de recherche et par conséquent échapper aux inconvénients liés à une source unique d'approvisionnement.

34. Les eaux du Pacifique tropical recèlent de nombreuses espèces de poissons appâts qui peuvent être utilisés pour la pêche à la bonite. La valeur de la plupart de ces espèces comme élément de base d'une pêche commerciale à la bonite n'a guère été étudiée. La capture et la manutention de beaucoup de ces espèces exigent des techniques particulières, différentes dans chaque cas, si l'on veut tirer le meilleur parti de leur potentiel. Il est certain que la campagne du navire océanographique débouchera sur l'amélioration des méthodes d'utilisation des espèces les plus communes.

35. Des recherches récentes ont montré que plusieurs des espèces de poissons appâts les plus abondantes dans le Pacifique occidental peuvent, contrairement à ce que l'on pensait jusqu'ici, être transportées sur de longues distances sans pertes excessives. Le programme constituera un excellent moyen de recherche complémentaire sur les méthodes de transport de ces poissons.

#### V. ANALYSE DES RESULTATS

36. Pendant l'enquête, les résultats obtenus seront constamment suivis de façon à assurer la bonne orientation des opérations qui s'inscrivent dans le cadre du projet. On utilisera les méthodes les plus modernes de traitement de données et l'on espère que les pays et organisations internationales qui donnent leur appui à ce programme pourront de temps à autre le faire bénéficier des services de leurs spécialistes. Des rapports d'activité périodiques seront établis.

#### VI. REFERENCES

- Kearney, R.E.,  
1975                   The stock structure of the skipjack resources and the possible implications on the development of skipjack fisheries in the central and western Pacific.  
FAO Fish. Techn. Pap., FIRS/T 144
- Otsu, T.,  
1974                   Translator's note. In Atlas of skipjack tuna fishing grounds in southern waters, 1973 fishing season (July 1973 - May 1974). Traduit par T. Otsu, Honolulu.  
NOAA/NMFS Southwest Fisheries Center.
-

B U D G E T  
NAVIRE ET AUTRES BESOINS

L'élément le plus coûteux du programme sera l'affrètement d'un canneur japonais moderne de 250 tonnes, pour la pêche à l'appât vivant. Le coût approximatif de ce genre de navire, y compris l'équipage minimum, sera de l'ordre de 400.000 dollars par an (250 jours à 1.600 dollars).

Les chercheurs, techniciens et autres agents nécessaires sont énumérés à la rubrique "Effectifs". Ils pourraient être détachés par les services des pêches des pays participant au projet.

Spécifications du navire :

Canneur de 250 tonnes pour la pêche hauturière  
doté des équipements suivants :

- a) Au moins 6 viviers à appâts
- b) Installations suffisantes pour permettre à trois chercheurs et à deux techniciens de travailler à bord simultanément
- c) Un petit laboratoire sec
- d) Un petit laboratoire humide.

Effectifs

dollars

1 chargé de projet	35.000*
4 biologistes	120.000*
3 techniciens	75.000*
4 assistants de recherche (qui pourraient être fournis par les services des pêches des pays de la région où se déroule le projet de marquage)	20.000*
Total :	250.000

Services logistiques

- a) Programmeur sur ordinateur (temps partiel seulement)
- b) Traitement des données en fonction des besoins
- c) Accès à un ordinateur et crédits pour temps d'ordinateur
- d) Secrétariat et dactylographie
- e) Publication

⌈ Ces services seront fournis par la Commission du Pacifique Sud et d'autres organisations ⌋.

---

\* Ces chiffres comprennent le recrutement, les traitements, salaires et frais divers ; ils sont établis d'après les barèmes de traitements actuels de la Commission du Pacifique Sud et de la FAO.

Autres grands postes de dépenses\* (première estimation)

	<u>Dollars australiens</u>
a) Matériel de marquage (soit 100.000 marques, applicateurs, tables, etc.)	19.500
b) Récompenses pour retour des marques (4.000 à 2 dollars)	8.000
c) Matériel d'échantillonnage et d'analyse biologique (microscopes, balances, éprouvettes, etc., produits chimiques, etc.)	9.000
d) Filets (épuisettes et filets pour la conservation du poisson-appât)	4.500
e) Engins de pêche (cannes, leurres, lignes, etc.)	4.000
f) Frais de voyage (mise en place du personnel scientifique, etc.)	<u>16.000</u>
Total :	61.000

TOTAL PREMIERE ANNEE      711.000 dollars australiens

TOTAL DEUXIEME ANNEE      671.000 dollars australiens

---

\* La plupart de ces articles seraient achetés au cours de la première année mais il y aurait à prévoir en permanence l'achat de matériel nouveau ou moderne et les frais de fonctionnement.

---

PROJET DE LA COMMISSION DU PACIFIQUE SUD SUR  
LA PETITE PECHE A L'EXTERIEUR DU RECIF

Rapport d'activité - Octobre 1975

par

H.R. Hume  
Directeur du projet

Une fois le projet achevé aux Nouvelles-Hébrides, un navire inter-insulaire a été affrété et les bateaux et le matériel expédiés à Asau, Savaii (Samoa-Occidental). Contrairement aux Nouvelles-Hébrides, où le projet s'était déroulé en l'absence de toute organisation locale et de tradition bien établie dans le domaine halieutique, nous avons trouvé au Samoa-Occidental une culture fortement axée sur la pêche et un programme de développement coordonné par le conseiller aux pêches de la FAO auprès du Gouvernement. Outre le projet de la CPS, un programme dynamique de construction de bateaux est en cours et un mécanicien sur moteurs hors-bord du Peace Corps est en fonction depuis trois mois.

Prises enregistrées au Samoa-Occidental à la fin septembre :

- Pêche benthique

Prises totales	6.336 kg	
Poids moyen/sortie	82 kg	
<u>Principales espèces</u>	<u>Nombre</u>	<u>Poids en kg</u>
<u>Etelis carbunculus</u>	145	1.269
<u>Epinephelidae</u>	123	1.085
<u>Apion microlepis</u>	538	804
<u>Lutjanus malabaricus</u>	276	576

- Pêche à la traîne

Prises totales	862 kg
Poids moyen/sortie	27 kg

Les opérations se poursuivront jusqu'à la fin octobre.

Au Samoa-Occidental, les travaux portent essentiellement sur la pêche benthique à l'extérieur du récif, à des profondeurs atteignant 200 brasses (domaine jusqu'ici négligé) et sur la formation de pêcheurs locaux aux techniques de la pêche au touret. La pêche à la traîne (bonite, albacore et autres poissons rapides) n'a pas été considérée comme prioritaire car les pêcheurs samoans la pratiquent de longue date en se servant de baleinières munies de moteurs hors-bord, et une intervention n'aurait eu qu'une valeur limitée.

Le projet a beaucoup gagné à l'arrivée de M. Noël Nicoli, mécanicien de marine de Nouvelle-Zélande.

Un second doris de Pago Pago de 24 pieds a été acquis pour le projet ; il est actionné par un moteur Chrysler-Nissan de 70 CV à hélice. Un quatrième bateau de 28 pieds, construit à Apia sur un modèle de la FAO, doit être livré avant que le projet ne soit achevé au Samoa.

Au moment où les travaux arrivent à leur terme au Samoa-Occidental, le Danemark vient d'offrir une aide financière pour le développement des pêches et la Nouvelle-Zélande pourrait apporter une assistance supplémentaire. Il est ressorti d'entretiens avec les représentants de la FAO, du Service de l'agriculture et la Banque de développement que l'ordre d'urgence s'établissait comme suit :

- i) Construction de bateaux de pêche du modèle FAO ;
- ii) Octroi de prêts à des pêcheurs de village pour l'achat de bateaux et de matériel ;
- iii) Approvisionnement en glace assuré à l'échelon du village.

Le navire affrété pour le transport du matériel du projet d'Asau à Aitutaki (îles Cook) étant resté immobilisé sur le récif à l'entrée du port de Suva pendant trois semaines, il arrivera probablement à Asau avec 10 jours de retard. Les embarcations et le matériel devraient pouvoir être débarqués à Aitutaki vers la mi-novembre.

Il faut évidemment conserver une certaine souplesse pour adapter le projet aux problèmes et aux besoins propres à chacun des pays concernés. Dans un archipel aussi dispersé que celui des îles Cook, la mobilité est un facteur important de succès. Il est prévu qu'une fois les travaux achevés à Aitutaki, ce sera le tour de Fidji et des îles Salomon. Afin de réduire les frais considérables qu'entraîne le déplacement du personnel et du matériel, il serait souhaitable de suivre, dans la mesure du possible, un ordre tenant compte de la position géographique des pays bénéficiaires du projet.

---

ANNEXE III

RESUME DU RAPPORT DU COORDONNATEUR REGIONAL PNUD/FAO DES PECHEES

par

Harry Sperling

Le poste de coordonnateur régional PNUD/FAO des pêches a été créé en décembre 1973. A l'époque il intéressait directement les pays et territoires qui avaient approuvé le projet, à savoir les îles Cook, Fidji, les îles Gilbert et Ellice, les îles Salomon, Tonga et le Samoa-Occidental. Le premier titulaire du poste, M. Erling Oswald, a établi des états signalétiques des pêches de ces pays, définissant les obstacles au développement et les domaines dans lesquels une aide serait particulièrement utile (voir annexe III du rapport de la septième Conférence technique des pêches de la CPS).

Le Territoire sous tutelle des îles du Pacifique étant depuis peu au nombre des bénéficiaires de l'aide du PNUD, celui-ci envisage avec la FAO la possibilité d'un projet régional de petite pêche qui pourrait comprendre un élément important de services consultatifs et de formation. Ce projet, convenablement coordonné, viendrait en complément de l'aide bilatérale et multilatérale et des programmes de la CPS, qu'il prolongerait.

M. Oswald, transféré au Programme FAO/PNUD de développement et de coordination des pêches dans la mer de Chine, a pris son nouveau poste en avril 1975. Jusqu'ici le coordonnateur a eu essentiellement pour tâche de se rendre dans tous les pays et territoires océaniques pour prendre contact et avoir des entretiens avec les autorités compétentes, de passer en revue les projets du PNUD en cours et définir de nouvelles possibilités de développement. En compagnie du Chef du Service des pêches de Tonga, il s'est également rendu à l'Australian Development Assistance Agency (Administration australienne de l'aide au développement) de Canberra, et a eu des consultations aux sièges de la FAO à Rome et du PNUD à New York. Il a également visité l'ICLARM, le Service national de la pêche marine des Etats-Unis et l'Institut océanique à Hawaï, et le Service de la pêche à Tahiti. Enfin, il a inspecté les projets en cours à Tonga, aux îles Cook et à Fidji, et a assisté à la Conférence interrégionale de la FAO à Bangkok.

Un projet pilote d'élevage de poisson d'appât GEI/71/004, placé sous le contrôle de M. Gopalakrishnan aux îles Gilbert, a fait des progrès très satisfaisants et on devrait disposer sous peu de données économiques et de renseignements préliminaires sur la densité des stocks. On a choisi d'élever le Chanos chanos aux îles Gilbert parce qu'on y trouve pour le stockage des quantités suffisantes d'alevin à l'état naturel, et qu'il a été utilisé avec succès dans d'autres régions comme appât vivant pour la pêche au thon. Par la suite un document préliminaire a été établi en vue de l'élaboration d'un projet assez important sur l'élevage du poisson d'appât et la rentabilité de la pêche à la bonite. Ce document a été approuvé dans le principe.

Aux îles Salomon, deux nouveaux projets ont été identifiés. Dans le premier cas, il s'agirait de services consultatifs en vue de la révision d'un accord régissant une entreprise en participation pour la pêche et le traitement de la bonite. Le second projet, de beaucoup plus large envergure, concerne la mise en place des services de distribution et de commercialisation nécessaires au développement de la pêche benthique pour les besoins des marchés intérieurs. Ce projet est actuellement en cours de négociation.

Grâce surtout aux efforts du conseiller aux pêches de la FAO au Samoa-Occidental, M. Oyvind Gulbrandson, un projet DANIDA/FAO a été élaboré pour le développement de la petite pêche ; il prévoit la construction de bateaux et la fourniture de moteurs ainsi que de véhicules pour la distribution du poisson. Le Peace Corps des Etats-Unis et des volontaires japonais apporteront une contribution importante au projet, essentiellement pour la réparation et l'entretien des moteurs hors-bord. Les données et les résultats tirés du projet de la CPS sur la petite pêche à l'extérieur du récif seront d'une grande utilité pour ce programme.

Le projet CKI/74/002 en faveur des îles Cook (conseiller aux pêches) est entré dans sa phase opérationnelle en avril 1975 avec l'arrivée de l'expert, M. Cyril Edwards. Un effort considérable a porté sur la révision et la remise en état de deux navires de pêche du gouvernement. Des pièces détachées, des engins et du matériel ont été commandés et le GFV "Ravakai" de 55 pieds a été lancé à la fin octobre après l'installation d'un sondeur ultrasonore de bonne qualité. Un second sondeur a été commandé pour un bateau de 28 pieds appartenant au gouvernement. On envisage de faire appel aux services d'un consultant de Tahiti spécialiste des leurres de nacre pour la pêche à la bonite et au thon, puisqu'on dispose du bateau de 28 pieds qui est assez rapide.

A Tonga, le projet TON/74/004 sur l'exploitation des ressources marines est entré dans sa phase opérationnelle en juillet avec l'arrivée de M. Alan Chapman, directeur par intérim du projet, d'un navire de pêche FRP affrété de 41 pieds, et d'une allège auxiliaire. L'effort portera essentiellement sur la pêche à la traîne et à la canne à l'appât vivant pendant la saison de la bonite et du thon et sur la pêche benthique durant le reste de l'année. Le personnel du projet et des agents contractuels ont réparé l'usine à glace du Gouvernement, si bien que l'approvisionnement est maintenant assuré. Les prises sont prometteuses et il y a lieu de croire que les perspectives de développement de la pêche sont excellentes pour ce qui est de l'autosuffisance ; en ce qui concerne les possibilités d'une industrie d'exportation, il est trop tôt pour se prononcer.

Les projets PNUD/FAO sur la pisciculture et l'ostréiculture, placés sous le contrôle de MM. Popper et Ritchie à Fidji progressent de façon satisfaisante, comme en témoignent les rapports établis pour la Lettre d'information sur les pêches de la CPS et pour la Conférence.

#### Introduction de la pêche dans les programmes scolaires aux niveaux primaire et secondaire

Pour amener les jeunes villageois des écoles primaires et secondaires à prendre conscience de l'importance et des possibilités de la pêche, le PNUD pourrait peut-être fournir un consultant qui collaborerait avec les ministères responsables de l'éducation et des pêches à un programme de formation des maîtres en vue de l'enseignement de matières touchant la pêche dans les écoles de village. Le consultant serait invité à mettre au point un programme d'étude détaillé qui serait soumis à l'approbation des ministères de l'éducation et des services des pêches de la région.

#### Mesures d'encouragement en faveur des pêcheurs

Tous les gouvernements ayant accordé une priorité élevée à l'autosuffisance pour ce qui concerne le poisson et les produits dérivés, il faudrait prévoir des mesures d'incitation en faveur des pêcheurs. On pourrait notamment prévoir la suppression des droits et taxes à l'importation sur les engins de pêche, le matériel et les produits pétroliers utilisés par les pêcheurs pratiquant la pêche commerciale.

Crédit et financement

Les résultats du projet de la CPS sur la pêche à l'extérieur du récif ainsi que des activités de la FAO vont commencer sous peu à se faire sentir en ce sens que les ressources auront été inventoriées, des orientations économiques établies, des modèles d'embarcations et d'engins recommandés pour des conditions diverses et un certain nombre de pêcheurs formés à l'usage des méthodes et du matériel modernes. Mais ce développement devant être financé, il n'est pas trop tôt pour proposer des actions et des mesures à cette fin.

Pour conclure, je tiens à remercier la CPS de m'avoir permis d'assister à cette Conférence, mes collègues de la région du temps qu'ils ont passé à me mettre au courant et à m'aider, et plus particulièrement les responsables des pêches des divers gouvernements qui m'ont prêté leur concours sans réserve au cours des cinq derniers mois. J'ai été agréablement surpris de voir avec quel enthousiasme et quel dynamisme les services ou divisions des pêches se lançaient pour la plupart dans des activités de développement.

---



RAPPORT SUR LE CENTRE INTERNATIONAL POUR LA GESTION  
DES RESSOURCES AQUATIQUES VIVANTES

par

S. Ritterbush  
Coordonnateur de projet  
ICLARM  
P.O. Box 3830  
Honolulu, Hawaï

Au début de 1974, la Fondation Rockefeller entamait des discussions au sujet de la création d'un centre international chargé de la mise en valeur et de la gestion des ressources aquatiques. M. Garth Murphy, actuellement chef de la recherche halieutique au CSIRO, Cronulla (Australie), fut envoyé en mission de reconnaissance dans le Pacifique et en Asie du Sud-Est. S'inspirant en partie des recommandations de M. Murphy, M. John Pino, Directeur des sciences agricoles de la Fondation, rédigea un document sur la création de ce centre. Le document fut largement diffusé dans le Pacifique et des suggestions furent sollicitées concernant l'élaboration et l'exécution du programme.

Un consultant de la Fondation Rockefeller se rendit dans plusieurs pays océaniques, dont l'Australie et la Nouvelle-Zélande, pour présenter le programme de l'ICLARM aux autorités compétentes des divers gouvernements et les inviter à l'approuver et à y participer.

La Fondation Rockefeller a officiellement ouvert ICLARM le 1er janvier 1975 et M. Philip Helfrich, ancien directeur associé de l'Institut de biologie marine d'Hawaï, a été nommé directeur. A l'origine, le programme du Centre devait porter sur les îles océaniques mais il a été par la suite étendu à l'Asie du Sud-Est.

L'ICLARM a pour objectif d'aider les populations à exploiter et gérer rationnellement leurs ressources aquatiques pour répondre à leurs besoins nutritifs. Cet objectif suppose en soi l'exclusion, dans la plupart des cas, de la grande pêche commerciale pour l'exportation. Le Centre se préoccupe en effet au premier chef de satisfaire la consommation locale.

A de nombreux égards, l'ICLARM est apparenté aux autres instituts de développement agricole tels que l'Institut international de recherche sur le riz aux Philippines ou le Laboratoire international de recherche sur les maladies animales en Afrique. On compte actuellement une dizaine de ceux-ci, mais l'ICLARM est le seul à se consacrer à la mise en valeur des ressources aquatiques.

Son siège est actuellement à Honolulu mais, eu égard au caractère international du programme, il doit être transféré au sein de la région. La sélection de l'emplacement se fera en fonction des programmes en cours, ainsi que des possibilités de communication et de transport.

Pour le moment, le financement est en majeure partie assuré par la Fondation Rockefeller, mais il est prévu que d'autres fondations et des institutions internationales y participeront par la suite.

Contrairement aux autres instituts internationaux, l'ICLARM n'entend pas mettre en place des installations importantes. Elle disposera d'un petit effectif qui aura pour tâche d'élaborer des programmes selon les besoins établis, et d'en suivre le déroulement. Pour l'élaboration de ces programmes, on s'adressera à des "centres directeurs", c'est-à-dire des établissements ou organismes ayant les moyens nécessaires à cet effet. L'ICLARM lui-même n'aura pas de programmes propres dont il assumera directement la gestion. Les centres directeurs pourront être une université, un organisme ou service gouvernemental (division des pêches, par exemple) ou une institution régionale comme la CPS.

L'ICLARM s'intéresse aux programmes en faveur desquels elle peut jouer un rôle de catalyseur en attirant des concours extérieurs grâce à un apport financier initial. C'est ainsi que dans le cadre du projet spécial de la CPS sur l'évaluation des stocks de bonite, le Centre prend à sa charge le poste du Coordinateur, M. R. Kearney.

Les programmes du Centre relèveront de quatre domaines principaux : recherches et études intégrées sur l'aquaculture, amélioration de la petite pêche, perfectionnement des techniques et méthodes de conservation, de distribution et de commercialisation, développement des services d'éducation, de formation et d'information en matière de sciences marines.

Tous les projets élaborés dans le cadre de ces quatre disciplines visent deux objectifs principaux :

- i) Améliorer les techniques d'aquaculture en intégrant les services de recherche, d'étude et de vulgarisation, l'accent étant mis sur les systèmes exigeant une main-d'oeuvre nombreuse, pour favoriser l'emploi, et ne demandant pas beaucoup d'énergie, pour réduire les frais au minimum ;
- ii) Mettre au point des méthodes pour améliorer la petite pêche de subsistance et de rapport en développant les pratiques traditionnelles et en mettant l'accent sur les modes de pêche artisanaux qui n'exigent pas de gros investissements ni de grosses dépenses d'énergie.

Par sa nature même, le programme de l'ICLARM est doté d'une grande souplesse qui lui permet de s'adapter à des besoins immédiats ou à des difficultés particulières faisant obstacle à un projet donné. C'est grâce à cette souplesse, par exemple, qu'on a pu mettre les services de M. Robert May, de l'Université d'Hawaï, à la disposition de M. Dan Popper, dans le cadre du projet sur la mariculture patronné par la FAO à Raviravi (Fidji).

Dans le Pacifique, l'ICLARM apporte aussi son concours au programme d'évaluation des stocks de bonite, en association avec la Commission du Pacifique Sud, à la mise au point des programmes d'études en sciences marines de l'Université du Pacifique Sud de Suva (Fidji), à la conception de petites embarcations pour la pêche artisanale, et à l'organisation du Groupe d'études sur les petites embarcations réuni à Nouméa les 27 et 28 octobre 1975. Cette dernière réunion a pour objet de permettre un échange d'idées et de données d'expérience en ce qui concerne les modèles de petits bateaux de pêche.

En Asie du Sud-Est, l'ICLARM élabore des programmes intéressant le développement de la petite pêche côtière en Malaisie et aux Philippines, dans le cadre du Programme FAO de développement et de coordination des pêches dans la mer de Chine. En outre, un programme de pisciculture est en cours, qui portera essentiellement sur la ponte artificielle du mullet et du Chanos chanos. On peut maintenant se procurer auprès de l'Institut océanique de Makapuu (Hawaï) un film pédagogique sur la ponte artificielle du mullet. En juillet 1976 sera convoquée, avec le concours du Centre Est-Ouest, une conférence qui portera sur les principaux obstacles d'ordre social, culturel et économique qui s'opposent aux programmes de développement des pêches en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique, et sur les incidences de ces programmes. On espère que cette conférence réunira des équipes de recherche qui travailleront dans le cadre de projets de développement en cours dans les deux régions.

L'ICLARM considérera favorablement tous projets de programme que pourraient présenter les participants à la Conférence technique des pêches, sous réserve qu'ils relèvent d'un des quatre principaux domaines indiqués plus haut.

---

LISTE DES DOCUMENTS DE TRAVAIL

- SPC/Fisheries 8/WP.1 - Les leurres acoustiques en Nouvelle-Zélande, Document établi par la Division de la gestion des pêches, Ministère de l'agriculture et des pêches, Wellington, Nouvelle-Zélande
- WP.2 - Exposé national - Royaume de Tonga, par W.A. Wilkinson
- WP.3 - Travaux entrepris par l'ORSTOM sur la pêche et les poissons du lagon calédonien, par G. Loubens
- WP.4 - Le développement de la pêche à la bonite dans le Pacifique tropical au moyen d'appâts d'élevage, par Wayne J. Baldwin
- WP.5 - Deuxième génération de Siganus canaliculatus (genre Siganidae) née en élevage à Palau, par Patrick G. Bryan
- WP.6 - La bonite dans les parages de la Nouvelle-Zélande, par D. Eggleston
- WP.7 - La pêche au filet tournant dans les eaux néo-zélandaises, par D. Eggleston
- WP.8 - Diplôme en pêche tropicale, par Neil Bourne
- WP.9 - AQUACAL - Centre expérimental de cultures marines de la Baie de St Vincent (Nouvelle-Calédonie), par Michel Autrand
- WP.10 - Projet de la Commission du Pacifique Sud concernant la langouste, par James Prescott
- WP.11 - Exposé national - Iles Gilbert et Ellice, par D.H. Gibson
- WP.12 - Exposé national - Samoa américaines, par S. Swerdloff
- WP.13 - Exposé national - Fidji, par R. Stone
- WP.14 - La pêche au thon au Papua-Nouvelle-Guinée, par M.A. Wilson et G.J. West
- WP.15 - Le rôle des techniques intermédiaires (artisanales) dans le développement des pêches en Océanie, par Joe Glucksman
- WP.16 - Exposé national - Papua-Nouvelle-Guinée, par B.R. Smith
- WP.17 - Développement de l'aquaculture en milieu tropical corallien et insulaire du Pacifique Sud - AQUACOP
- WP.18 - Essai de production commerciale de Crassostrea gigas à Fidji, par Th. P. Ritchie
- WP.19 - Essai d'introduction à Fidji de l'huître Philippine Crassostrea iredalei et de la moule verte Philippine Mytilus smaragdinus, par Th. P. Ritchie

SPC/Fisheries 8/WP.20 - Cook Islands - "Country Statement", par T.J. Marsters

WP.21 - Rapport du Comité d'experts de la bonite

WP.22 - Raviravi experimental fish pond Project : Progress Report, par D.M. Popper et T. Lichatowich

WP.23 - USP-Based Turtle Research: Progress Report 1974-75 Breeding Season, par Dr Uday Raj

WP.24 - An attempt to grow hawksbill turtles (Eretmochelis imbricata) in fish ponds in Fiji, par N. Gundermann & D.M. Popper

Documents d'information

The Pole and Line Fishery of the Solomon Islands  
(Limited distribution)

Report to the South Pacific Commission - Aquaculture in the Solomon Islands, by K. Crean, Fishery Officer, Solomon Islands.

---